

ESSENTIEL DE LA
NORME ISA 240
AVEC UNE MISE EN
PERSPECTIVE
DE LA NORME
D'AUDIT ALGÉRIENNE
NAA 240



Animé par: Mr ABOUDI MOHAMMED

TOUR DE TABLE



OBJECTIF

Prendre connaissances des
nouvelles normes algériennes
d'audit

SOMMAIRE

GENERALITES

- DE LA NORMALISATION
- DES SOURCES DE NORMALISATION à L'INTERNATIONAL
- DES NORMES INTERNATIONAL DE L'AUDIT **ISA**
- DE LA DEMARCHE DE L'AUDIT COMPTABLE FINACIER
- DE La pratique de l'audit comptable et financier en Algérie

DES NORMES ALGÉRIENNE D'AUDIT (NAA)

La décision n°002 du 4 février 2016 portant Normes Algériennes

NAA 210 Accord sur les termes des missions d'audit

NAA 505 Confirmations externes

NAA 560 Evénements postérieurs à la date de clôture;

NAA 580 Déclarations écrites

SOMMAIRE

B- La décision n°150 du 11 octobre 2016 portant Normes Algériennes d'Audit

NAA 500 Eléments probants;

NAA 300 Planification d'un audit d'états financiers

NAA 700 Fondement de l'opinion et rapport d'audit sur des états financiers.

NAA 510 Missions d'audit initiales- soldes d'ouverture

C- La décision n°23 du 15 mars 2017 portant Normes Algériennes d'Audit

NAA 520 Procédures analytiques ;

NAA 570 Continuité de l'exploitation

NAA 610 Utilisation des travaux des auditeurs internes

NAA 620 Utilisation des travaux d'un expert désigné par l'auditeur

D- La décision n°77 du 24 septembre 2018 portant Normes Algériennes d'Audit

NAA 230 Documentation d'audit

NAA 501 Eléments probants- caractéristiques spécifiques

NAA 530 Sondage en audit

NAA 540 Audit des estimations comptables y, compris des Estimations comptables en juste valeur et

des informations fournies les concernant

SOMMAIRE

B- La décision n° 121 du 1 Juin 2024 portant Normes Algériennes d'Audit

NAA 220 Gestion de la qualité d'un audit d'Etats financiers;

NAGQ1 Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens limités d'états financiers ou d'autres missions d'assurances ou de services connexes

NAGQ2 Revue de la qualité des missions

C- La décision n° 212 du 18 Novembre 2024 portant Normes Algériennes d'Audit

NAA 701 Communication des questions clés dans le rapport de l'auditeur interne indépendant;

NAA 705 Expression d'une opinion modifiée dans le rapport de l'auditeur indépendant

NAA 706 Paragraphes d'observations et paragraphes relatifs à d'autres points dans le rapport de le rapport de l'auditeur indépendant

D- La décision n° 249 du 28 Decembre 2024 portant Normes Algériennes d'Audit

NAA 240 Les responsabilités de l'auditeur concernant les fraudes lors d'un audit d'états financiers

NAA 450 Evaluation des anomalies relevées lors de l'audit

NAA 320 caractère significatif au maitrise de planification et de réalisation d'un audit

GENERALITES

TRAITER DES NAA
NOUS RENVOIE
À L'AUDIT COMPTABLE
FINANCIER

L'AUDIT COMPTABLE FINANCIER
commence une fois les travaux
comptables sont achevés

les auditeurs doivent suivre des règles précises
connues et acceptées
à la fois

- par les émetteurs
- Par récepteurs de l'information financière

LES NORMES D'AUDIT

Ces NORMES D'AUDIT régissent leurs pratiques,
tout comme la comptabilité qui est organisée par
des normes de comptabilité

À l'échelle internationale

l'organisme normalisateur dans les domaines de la comptabilité et l'audit est **la Fédération Internationale des comptables (IFAC)**

à travers ces deux comités,

- **L'IASB** est d'abord chargé de réaliser et d'émettre les normes internationales d'informations financière **(IFRS)**

L'IAASB, les Normes Internationales d'Audit **(ISA)** publiées pour la première fois en 1979

LA NORMALISATION EN AUDIT

Définition, sources et processus de la normalisation **En audit**

DÉFINITION NORME

Une norme est définie par

Une
règle

un
principe

un critère
auquel se
réfère tout
jugement

DÉFINITION LA NORME par l'ISO

« Organisation internationale de normalisation »

« est un document, établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leur résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné ».

DÉFINITION audit

La mot audit est d'origine latine: « **audire** », qui a donné le verbe auditionner, et *auscultare* et qui signifie « **écouter** » en langage populaire

Dans les temps anciens les contrôles des comptes se faisaient **oralement**, en écoutant **car peu de gens savait lire et écrire**

Le verbe audit est un terme anglo-saxon qui vient du verbe anglais « **to audit** »

La notion d'audit est traduite en Français au début par les mots : **réviser et vérifier**.

L'audit est une discipline qui s'est développée au fil du temps.

De l'**objectif primaire** de l'audit qui est la détection de la fraude pour la protection du patrimoine en arrivant, aujourd'hui, **à attester l'image fidèle des comptes des entreprises**

**les normes d'audit sont définies
comme :**

« l'ensemble des règles que le
commissaire aux comptes doit
respecter dans l'exercice de ses
missions ».

LA NORME EN AUDIT

« un critère ou un référentiel sur lequel se base un auditeur pour:

- Se prononcer, donner un avis motivé ou émettre une opinion sans équivoque (certification, certification avec réserve ou refus de certification)
- Conformément à des règles et pratiques professionnelles généralement admises »

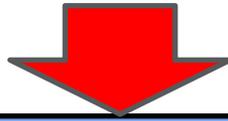
PROCESSUS DE NORMALISATION .

Le processus de normalisation passe par plusieurs étapes

- Former un groupe de travail avec rapporteur qui est généralement membre de l'IAASB
- Elaborer projet de norme à partir d'Exploitation de toute études et recherches
- Exposer pour sondage pour un délai de 90 jours
- Approbation moyennant des modifications éventuelles ou nouveau projet

LES SOURCES DE LA NORMALISATION EN AUDIT

LES INSTITUTIONS NORMALISATRICES INTERNATIONALES



En publiant les normes
internationales d'audit (ISA)

En publiant les normes
internationales d'informations
financières (IFRS)

L'IFAC, NORMALISATEUR DE L'AUDIT INTERNATIONAL

créée le 7 octobre 1977.

représentant 130 pays

et plus de 2,5 millions de professionnels comptables et d'auditeurs

L'Algérie n'est pas encore représentée

C'est L'IFAC qui normalise la profession d'auditeur

au niveau mondial travers



International
Federation of
Accountants

IAASB

international
Auditing and
Assurance Standards
Board

L'IFAC n'a pas (pas encore?) élaboré de normes d'audit interne.

L'ISA 610 règle les relations entre auditeur externe et auditeur interne.

Institute of Internal Auditors « IIA » a conçu un cadre conceptuel (COSO 1 et 2) pour le contrôle interne et la gestion des risques et a conçu aussi des normes d'audit interne, mondialement reconnues et appliquées et ce depuis 1992 et 2003.

CATEGORIE	NORME	DESIGNATION
ISQC 1	Norme Internationale De Contrôle Qualité	Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit d'examen d'états financiers, ainsi d'autres missions d'assurance et de services connexes
Principes généraux et responsabilités	<p>ISA 200 objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit selon les normes internationales d'audit.</p> <ul style="list-style-type: none"> - ISA 210 accord sur les termes des missions d'audit. - ISA 220 contrôle qualité d'un audit d'états Financiers. - ISA 230 documentation d'audit. - ISA 240 les obligations de l'auditeur en matière de fraude lors d'un audit d'états financiers. - ISA 250 prise en considération des textes législatifs et réglementaires dans un audit d'états financiers. - ISA 260 communication avec les personnes constituant le gouvernement d'entreprise. - ISA 265 communication des faiblesses du contrôle interne aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise et à la Direction 	<p>Ces normes énoncent les principes généraux et précisent les responsabilités dans le cadre des missions d'audit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - termes de la mission d'audit - contrôle qualité, - documentation, prise en compte des textes législatifs et réglementaires, - communication...

CATEGORIE	NORME	DESIGNATION
Evaluation des risques et réponses aux risques évalués	<p>ISA 300 planification d'un audit d'états financiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> - ISA 315 identification et évaluation des risques. d'anomalies significatives par la connaissance de l'entité et de son environnement. - ISA 320 caractère significatif lors de la planification et de la réalisation d'un audit. - ISA 330 réponses de l'auditeur aux risques évalués. - ISA 402 facteurs à considérer pour l'audit d'une entité faisant appel à une société de services. - ISA 450 évaluation des anomalies relevées au cours de l'audit. 	<p>Ces normes concernent l'évaluation des risques dans le cadre d'une mission d'audit et les éléments de réponse aux risques identifiés :</p> <p>Approche et planification d'une mission d'audit, procédures à mettre en oeuvre pour l'évaluation des risques, caractère significatif en matière d'audit, connaissance de l'entité, de son environnement et de son fonctionnement....</p>

CATEGORIE	NORME	DESIGNATION
Eléments probants	<p>ISA 500 éléments probants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - ISA 501 éléments probants considérations supplémentaires sur des aspects spécifiques - ISA 505 confirmations externes. - ISA 510 missions d'audit initiales soldes d'ouverture. - ISA 520 procédures analytiques. - ISA 530 sondages en audit. - ISA 540 audit des estimations comptables, y compris des estimations comptables en juste valeur et des informations fournies les concernant. - ISA 550 parties liées. - ISA 560 évènements postérieurs à la clôture. - ISA 570 continuité de l'exploitation. - ISA 580 déclarations écrites. 	<p>Ces normes définissent et précisent ce qui constitue des éléments probants dans le cadre d'une mission d'audit :</p> <p>Confirmation externe, approche analytique, Sondage, estimations comptable, parties liées, évènement postérieurs à la date de clôture continuité d'exploitation, déclarations de la direction...</p>
Utilisation des Travaux d'autre Professionnels	<p>ISA 600 aspects particuliers – audits d'états financiers d'un groupe (y compris l'utilisation des travaux des auditeurs des composants).</p> <ul style="list-style-type: none"> - ISA 610 utilisation des travaux des auditeurs internes. - ISA 620 utilisation des travaux d'un expert désigné par l'auditeur 	<p>Ces normes concernent l'utilisation par l'auditeur des travaux effectués par d'autres professionnels : dans quelle mesure ces travaux peuvent-ils être pris en compte et comment doivent-ils être utilisés.</p>

CATEGORIE	NORME	DESIGNATION
<p>Conclusion s de l'audit et Rapport</p>	<p>ISA 700 fondement de l'opinion et rapport d'audit sur des états financiers.</p> <p>-ISA 705 modifications apportées à l'opinion formulée dans le rapport de l'auditeur indépendant.</p> <p>- ISA 706 paragraphes d'observation et paragraphes relatifs à d'autres points dans le rapport de l'auditeur indépendant.</p> <p>-ISA 710 données comparatives – chiffres correspondants et états financiers comparatifs.</p> <p>-ISA 720 les obligations de l'auditeur au regard des autres informations dans des documents contenant des états financiers audites.</p>	<p>ces normes concernent les conclusions d'une mission d'audit et le rapport qui doit être établi à l'issue de chaque mission</p>

CATEGORIE	NORME	DESIGNATION
Domaines spécialisés	<p>ISA 800 aspects particuliers - audit d'états financiers établis conformément à un référentiel comptable particulier.</p> <p>- ISA 805 aspects particuliers – audit d'états financiers seuls et d'éléments, comptes ou rubriques spécifiques d'un état financier.</p> <p>- ISA 810 aspects particuliers – rapport sur des états financiers résumés.</p>	<p>Concernant les missions d'audit spéciales, ayant pour objectif de fournir une assurance raisonnable (c'est-à-dire élevée et portant sur un jeu complet d'états financiers établis conformément à un référentiel comptable particulier,</p> <p>Ou un composant d'un jeu complet d'états financiers (exemple : une rubrique particulière du bilan), Ou le respect de clauses contractuelles,</p> <p>Ou des états financiers résumés.</p>

le fait que les normes ISA et les normes IAS-IFRS dans leur diffusion mondiale bénéficient des pressions exercées par des organisations internationales telles que **l'OMC, le FMI et la Banque Mondiale.**

A CONDUIT L'ALGERIE À LES ADOPTER

En Algérie

Dans le domaine de la comptabilité, l'adoption des **normes internationales de comptabilités (IAS/IFRS)** a été faite à travers le passage du plan comptable national (PCN) au système comptable financier (SCF) par la **loi 07-11** qui est rentré en application **le 01 janvier 2010.**

Objectif de l'adoption Des normes internationales de comptabilités (IAS/IFRS)

1- d'améliorer la tenue et la pratique de la comptabilité

2- de rapprocher la comptabilité nationale de la comptabilité internationale

pour permettre

de faciliter la lecture des états financiers des entreprises algériennes par les étrangers (investisseurs, organismes internationaux ...)

afin d'assurer la bonne application de
ces nouvelles normes de comptabilité
et,
sauvegardé l'intérêt des actionnaires et
différents tiers qui sont intéressés par
l'information financière,

**des normes internationales d'audit (NAA)
au nombre de 25 à ce jour ont été émises
et d'autres sont en cours d'émission**

**Après l'émission des premières Normes
Algériennes d'Audit,**

**quelle est leur place dans la pratique
professionnelle d'audit comptable
financier en Algérie ?**

Cadre conceptuel et théorique de l'audit comptable et financier

Audit

une notion, plusieurs définitions

DEFINITION N°1

« une démarche ou une méthodologie menée de façon cohérente par des professionnels utilisant un ensemble de techniques d'information et d'évaluation afin de porter un jugement motivé et indépendant, faisant référence à des normes sur l'évaluation, l'appréciation, la fiabilité ou l'efficacité des systèmes et procédures d'une organisation »

DEFINITION N°2

« un examen critique qui permet de vérifier des informations données par l'entreprise et d'apprécier les opérations et les systèmes mis en place pour les traduire.

DEFINITION N°3

Auditer, c'est passer en revue le système de contrôle interne propre à l'entreprise pour en mesurer l'efficacité.

L'audit assure la sécurité des opérations des biens et des personnes, promouvoir l'efficacité et la qualité des services, assurer la protection et la diffusion d'une information fiable et rapidement disponible, et assurer le respect des objectifs fixés par la direction générale.

**Audit :
une discipline et plusieurs
types !**

1- En fonction de l'intervenant

- L'audit interne
- l'audit externe

2-En fonction du statut de l'auditeur

- Audit contractuel
- Audit légal : Le commissariat aux comptes, ou contrôle légal des comptes

3-En fonction de l'objet

- audit opérationnel
- audit social
- audit comptable financier

Objectifs généraux de l'audit comptable et financier

L'audit comptable financier peut être défini comme **un examen critique en vue de formuler une opinion sur les états financiers** dans l'intérêt de tous les participants, actuels ou futurs, Cet examen critique correspond à la nécessité de confirmer la validité des informations données par l'entreprise, pour le résultat et la situation financière

Définition IFAC

« une mission d'audit des états financier a pour objectif de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion selon laquelle les états financiers ont été établis, dans tous les aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable identifié »

Définition IFAC

« L'audit financier est l'examen auquel procède **un professionnel compétent et indépendant** en vue **d'exprimer une opinion motivée** sur la régularité et la sincérité des états financiers. »

Définition(CNCC)

Conseil National Français des Commissaires aux Comptes :

« une mission d'audit des comptes a pour objectif de permettre au commissaire aux comptes de formuler une opinion exprimant si ces comptes sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable qui leur est applicable. L'opinion formulée concerne la sincérité, la régularité et l'image fidèle.»

A partir des définitions citées ci-dessus,
on peut ressortir un certain nombre de
caractéristiques communes comme :

- L'auditeur financier doit être indépendant de l'entreprise. Dans le cas d'une mission d'audit légal, l'auditeur ne doit pas appartenir à l'entreprise dont les comptes sont examinés;
- L'audit financier a pour but la validation des états financiers de l'entreprise auditée ;
- L'auditeur examine la régularité des comptes par rapport à un référentiel comptable déterminé ;
- L'auditeur doit exprimer son opinion dans un rapport écrit. L'opinion formulée doit être motivée, étayée.

Démarche générale De l'audit financier

deux approches pour décrire le déroulement d'une mission d'audit financier

1-la première est appelée démarche d'audit par phase

- **Première phase** : Prise de connaissance générale de l'entreprise et planification de la mission ;
- **Deuxième phase** : Evaluation du contrôle interne ;
- **Troisième phase** : Contrôle des comptes ;
- **Quatrième phase** : Travaux de finalisation de la mission et rapport

2-la deuxième démarche, elle divise la démarche d'audit par cycle ;c'est-à-dire les différents cycles comptables,

- Achats/fournisseurs ;
- Immobilisation corporelles et incorporelles ;
- Ventes/clients ;
- Production /stocks et encours ;
- Trésorerie ;
- Immobilisations financières

- Emprunts et dettes financières ;
- Fonds propres ;
- Personnel ;
- Impôts et taxes ;
- Autres passifs ;
- Autres actifs ;
- Autres produits et charges ;
- Devises

Un peu d'histoire

la pratique de l'audit comptable financier

Historique de la pratique de l'audit comptable financier en Algérie

La période avant 1988

La notion du commissaire aux comptes est née en Algérie avec **l'ordonnance n° 69-107, portant loi de finance pour l'année 1970**

et son **décret d'application** n° 70-173 du 16/11/1970 qui définissent les missions et obligations des commissaires aux comptes.

l'ordonnance n 69-107 LF 1970
Le ministère d'Etat chargé des finances et
du plan

était chargé de désigner des
commissaires aux comptes

- dans les sociétés nationales,
- les EPIC
- et dans les sociétés où l'Etat ou un
organisme public détient une part du
capital social

le décret 70-173 du 16/11/1970 a défini les différentes missions et les obligations des CAC des entreprises publiques et semi publiques.

considère le commissaire aux comptes comme un contrôleur permanent,

L'exercice du commissariat aux comptes a été confié à des fonctionnaires de l'Etat faisant partie des corps de contrôleurs généraux des finances, contrôleurs des finances, inspecteurs financiers

1980
Réorganisation
du contrôle légal
création :

- l'Inspection Générale des Finances **IGF**
- la Cours des Comptes. **CDC**

Leur naissance a mis fin au rôle du commissaire aux comptes dans le contrôle légal des entreprises publiques, surtout après l'abrogation du décret d'application n° 70-173 du 16 novembre 1970 et confier cette mission à l'inspection générale des finance créée par le Décret n° 80-53 du 01-mars 1980 modifie et complété par le décret n° 92-78 du 22 février 1992. Et à la cours des comptes créée par la loi 80-05 du 01-mars -1980 relative à l'exercice de la fonction de contrôle par la Cour des comptes.

La Cour des comptes est une institution supérieure de contrôle a posteriori des finances de l'État, des collectivités territoriales et des services publics régie actuellement par l'article 170 de la constitution de 1996 modifiée par la loi n° 02-03 du 10 avril 2002 et la loi n° 08-19 du 15 novembre 2008

Elle contrôle les conditions d'utilisation et de gestion des finances publiques et contribue à l'évaluation des programmes et politiques publics.

Actuellement, l'IGF joue un rôle important dans la préservation des deniers publics après la promulgation du décret exécutif 09/96 du 22 février 2009 portant sur "les conditions et les modalités de contrôle et d'audit de gestion des entreprises publiques économiques par l'Inspection générale des finances.

1970-1980

le commissariat aux comptes n'était pas exercer en conformité avec les soubassement de base de la profession, dans la mesure ou le commissaire aux comptes n'avait pas pratiquement les moyens d'assurer sa mission en toute indépendance, étant donné qu'il était un fonctionnaire de l'Etat,

Période de 1988 à 2010

Les réformes économiques
un nouveau statut de personnes morales
régies par le droit commercial, avec la loi
88 - 01 du 12- janvier -1988 en matière
de la gestion

loi 91-08 du 27/04/1991 relative à la profession d'expert comptable, commissaire aux comptes et comptable agréé, a vue le jour pour organiser la pratique de l'audit

décret exécutif n° 92-20 du 13/04/1992

fixant la composition et précisant les attributions et règles de fonctionnement du **conseil de l'ordre national des experts comptables, des commissaires aux comptes et des comptables agréés.**

l'Ordre national est administré par un conseil dont le siège est à Alger. Il est composé **de neuf membres élus**, pour **un mandat de quatre ans**, par l'Assemblée Générale de l'Ordre

En tant qu'organe professionnel **le conseil d'Ordre** est chargé de:

- Représenter la profession auprès des pouvoirs publics ;
- Veiller à l'organisation et au bon exercice de la profession
- Défendre l'honneur et l'indépendance de ses membres

- Elaborer le règlement intérieur qui détermine notamment les conditions d'inscription, de suspension ou de radiation du tableau de l'ordre prévu par la loi ;
- Contribuer à la formation au perfectionnement des membres

PÉRIODE APRÈS 2010

Loi n 10-01 du 29 juin 2010 relative aux
professions d'expert comptable,
commissaire aux comptes et comptable
agr e

OBJECTIFS ET DISPOSITIONS

1- OBJECTIFS

- D'organiser la profession d'expert comptable, du commissaire aux comptes et du comptable agréé
- De déterminer les différentes conditions de leurs pratiques professionnelles

2- DISPOSITIONS

Cette nouvelle loi abroge un grand nombre de dispositions de la loi n 91-08 du 27 avril 1991

Parmi les principales dispositions

- Dissoudre la chambre nationale de la profession, en tant qu'organe indépendant
- Assigner le pouvoir de réglementer la profession au ministère des Finances à travers
- **la création du Conseil National de la Comptabilité (CNC). Composé de 26 membres nommés par arrêté du Ministre des Finances pour une durée de six années**

Dans le but d'améliorer la pratique professionnelle de l'audit comptable et financier en Algérie,

la loi 10-01 du 29 juin 2010, a été suivi par un nombre de décisions très importantes.

Ces décisions interprètent l'adoption officielle des normes internationales d'audit (ISA), à travers l'émission Normes Algériennes d'Audit (NAA) conformément aux normes internationales d'audit (ISA).

Analyse et contenu des Normes Algériennes d'audit (NAA)

**SOURCE DES NORMES ALGERIENNES
D'AUDIT**



**NORMES ISA
INTERATIONAL STANDARDS AUDIT**

Les Normes Algériennes d'Audit
des états financiers, visent toutes
les formes de missions d'audit
qu'elles soient **LÉGALES**
ou **CONTRACTUELLES**

L'émission de ces nouvelles normes a
été faite à travers Sept décisions,
depuis l'année 2016 à ce jour ,
A CE JOUR SEPT DÉCISIONS PORTANT
25 NORMES

.

Le CNC est l'organe en charge de la
mise en place du référentiel d'audit
financier

Les Vingt cinq Normes Algériennes d'Audit adoptées à ce jour, s'inspirent très largement des normes internationales d'audit (ISA). Chacune de ces NAA a **le même numéro** et **le même intitulé** que la norme ISA dont elle s'inspire.

RAPPEL CONCEPT .

NORME ET STANDARD

Un seul terme en anglais : **standard**

- Deux termes en français : standard, **norme**

NB Cette différence est parfois source de confusion...

STANDARD

Ensemble de recommandations développées et préconisées par un groupe représentatif d'utilisateurs

NORME

Une norme (du latin *norma*, « équerre, règle ») désigne un état habituellement répandu ou **moyen** considéré le plus souvent comme une règle à suivre. Ce terme générique désigne un ensemble de caractéristiques décrivant un objet, un être, qui peut être **virtuel** ou non.

NB

Tout ce qui entre dans une norme est considéré comme « normal », alors que ce qui en sort est « anormal ». Ces termes peuvent sous-entendre ou non des jugements de valeur.

REGULARITE

 **La régularité peut se définir comme la conformité :**

- aux règles

- et aux procédures en vigueur.

(Audit = contrôle de Conformité)

● SINCERITE

l'entreprise doit établir une comptabilité en appliquant de **bonne foi** (avec sincérité) les règles et procédures en vigueur.

IMAGE FIDELE

les trois « E » ?

EFFICIENTE EFFICACITE ET ECONOMIE.

DONNEES ET INFORMATIONS

 **DONNEES**

**EST UNE INFORMATION BRUTE
ELLE PEUT ETRE DICTEE OU ECRITE**

 **INFORMATION**
EST UNE DONNEE TRAITE
ELLE EST LE FRUIT D'UN
TRAITEMENT
L'INFORMATION EST LE SUPPORT
DE TOUTE DECISION

6- LA SEPTIEME DECISION

**La décision n° 23 du 15 mars 2017
d'Audit portant Normes
Algériennes d'Audit :**

La SIXIEME décision a adoptée les quatre premières Normes Algériennes d'Audit (NAA), qui sont

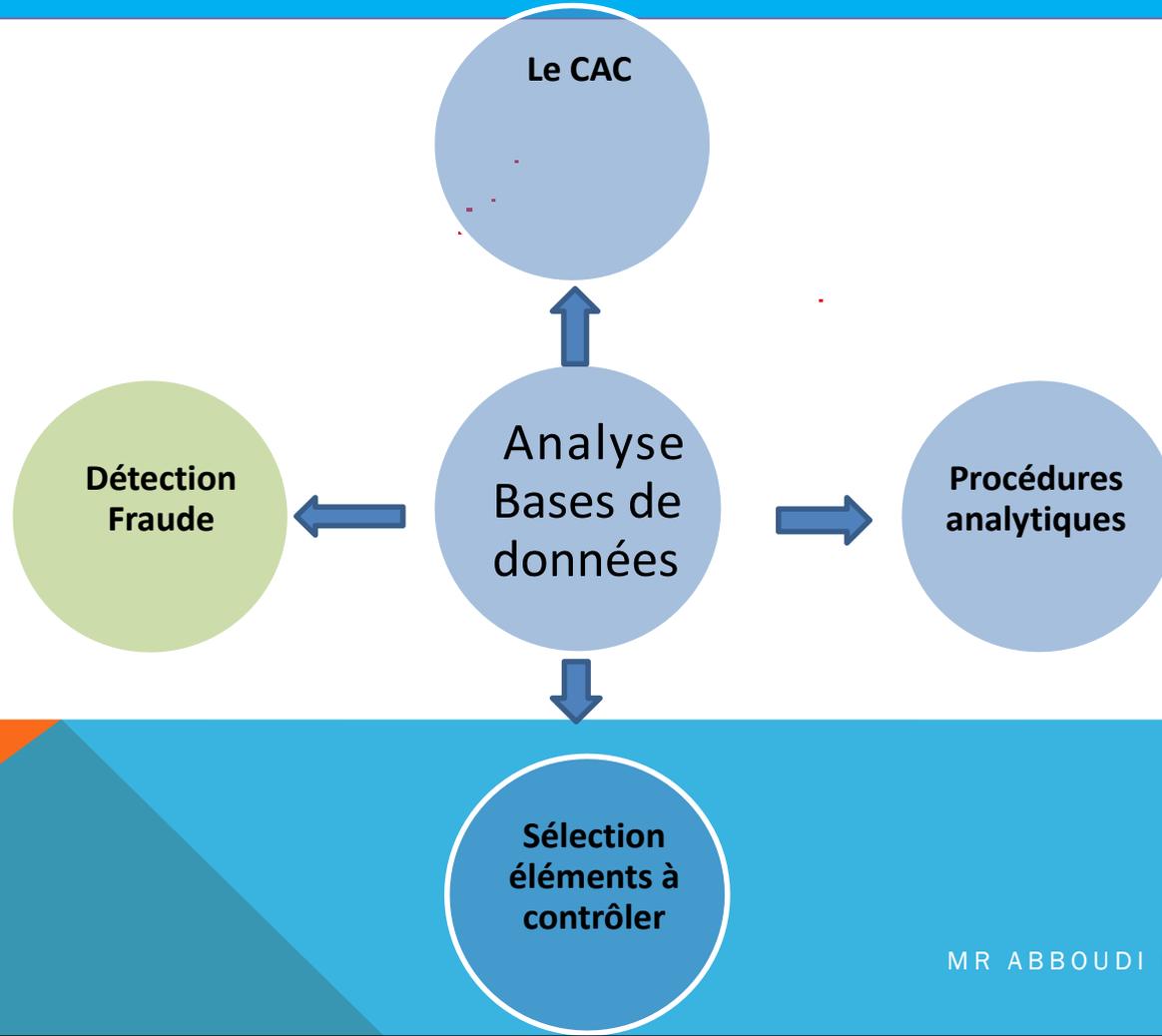
NORME	LIBELLE
NAA 240	Les responsabilités de l'auditeur concernant les fraudes d'un audit d'états financiers
NAA 450	Evaluation des anomalies relevées lors de l'audit
NAA 320	Caratère significatif au maitrise de planification et de réalisation d'un audit

NAA 240 : Les responsabilités de l'auditeur concernant les fraudes d'un audit d'états financiers

Les procédures analytiques outil d'appréciation du risque de fraude

LA DÉTECTION DES FRAUDES PAR L'ANALYSE DES DONNÉES

LA DÉTECTION DES FRAUDES PAR L'ANALYSE DES DONNÉES



PRESENTATION DE L'ATELIER

NATURE	LIBELLE
SEQUENCE 1	Le concept de fraude
SEQUENCE 2	Les différents schémas de fraude
SEQUENCE 3	L'utilité des procédures analytiques dans la mission d'audit
SEQUENCE 4	Maitriser les procédures analytiques permettant d'évaluer le risque de fraude

PRESENTATION DE LA NORME

- Comprendre le concept de fraude dans le cadre de la mission du commissaire aux comptes
- Connaître et choisir les procédures analytiques les mieux adaptées à l'appréciation du risque de fraude.
 - Test de procédures
 - Test de substance
 - Analyse des comptes pris dans leur ensemble
- Mettre en œuvre ces procédures analytiques
- Répondre aux exigences des NORMES et notamment de la NORME 240 et 520.

Séquence 1: Le concept de fraude

- PLAN DE LA SEQUENCE 1
- Définition
- les différents schémas de fraudes et type de fraudeurs
- Les conséquences de la fraude

DEFINITION DE LA FRAUDE

« Est constitutif d'une fraude, un acte intentionnel commis par un ou plusieurs dirigeants, par des personnes constituant le gouvernement de l'entreprise, par des employés ou par des tiers, impliquant des manœuvres dolosives dans le but d'obtenir un avantage indu ou illégal »

LE CONCEPT DE FRAUDE

Qualification juridique de la fraude

Code Penal

- le vol
- l'escroquerie
- l'abus de confiance
- Le faux et usage de faux

Code du travail

Faute grave Faute lourde

Travail dissimulé

La corruption

Code de commerce

L'abus de bien social

Présentation de faux bilans

distribution de dividendes fictifs

Codes des impôts

Fraude fiscale

LE CONCEPT DE FRAUDE

Différence entre fraude et erreur

Caractéristiques de la fraude

La fraude se distingue de l'erreur par son caractère intentionnel.

Le risque de ne pas détecter une anomalie significative dans les comptes est plus élevé en cas de fraude qu'en cas d'erreur parce que la fraude est généralement accompagnée de procédés destinés à dissimuler les faits.

Conformément au principe défini dans la norme "Principes applicables à l'audit des comptes mis en œuvre dans le cadre de la certification des comptes", le commissaire aux comptes fait preuve d'esprit critique et tient compte, tout au long de son audit, du fait qu'une anomalie significative résultant d'une fraude puisse exister. »

L'approche du commissaire aux comptes en matière de fraude

Collecte de l'information
Identification des risques
Appréciation des risques
Synthèse et documentation
Les conséquences de la fraude
Mise en œuvre de la Norme 240

L'approche du commissaire aux comptes en matière de fraude

Norme 315

Connaissance de l'entité et de son environnement



....et évaluation du risque d'anomalies significatives



3 - Echange d'informations au sein de l'équipe d'audit

4 - Prise de connaissance de l'entité et son environnement et évaluation du risque de fraude qui en découle

5 - Réponses à l'évaluation du risque d'anomalies significatives résultant de fraudes

6 - Réévaluation du risque d'anomalies significatives résultant de fraudes

L'approche du commissaire aux comptes en matière de fraude

Norme -330
Procédures d'audit mises
en œuvre par le
commissaire aux comptes
à l'issue de son évaluation
des risques

7 - Déclaration de la direction

8 - Communication

9 - Révélation des faits délictueux

10- Remise en cause mission

L'approche du commissaire aux comptes en matière de fraude

Approche par les risques « Evaluation »

Risque inhérent

Risque de contrôle

Risque de non détection

Contrôle de l'information

Identification des risques

Appréciation des risques

Anomalies significatives

Synthèse et documentatuo

Conséquence de la fraude

Analyse des données « détection

Contrôle de cohérence

Test de détail

Appréciation de la fraude

Anomalies significatives

L'APPROCHE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EN MATIÈRE DE FRAUDE

L'ANALYSE DE DÉTAIL REMPLACE LE SONDAGE

Solde des comptes

- Procédures analytiques
- Circularisations
- Justification
- Dénouement
- Rapprochement

Possibilité de fraude
Oui Non

Ecritures

Analyse des données

- Date
- Journal
- Pièce
- Débit
- Crédit
- Compte

Fraude
Oui Non

L'approche du commissaire aux comptes en matière de fraude

Collecte de l'information

- Entretien

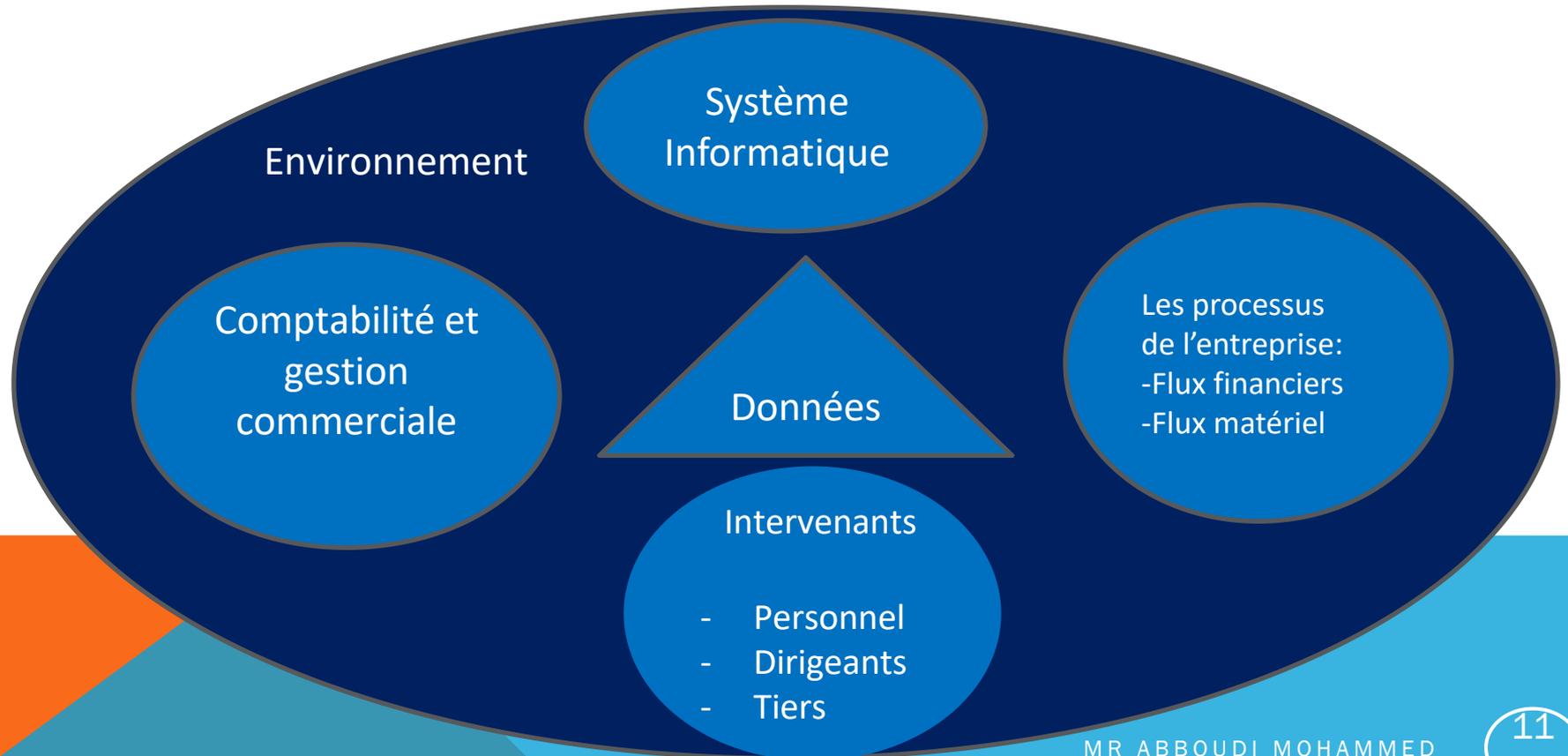
Le commissaire aux comptes apprécie si les informations obtenues lors de ces entretiens indiquent la présence d'un ou de plusieurs facteurs de risque de fraude. Il peut relever des faits ou identifier des situations qui indiquent l'existence d'incitations ou de pressions à commettre des fraudes ou qui en offrent l'opportunité.

- Procédures analytiques

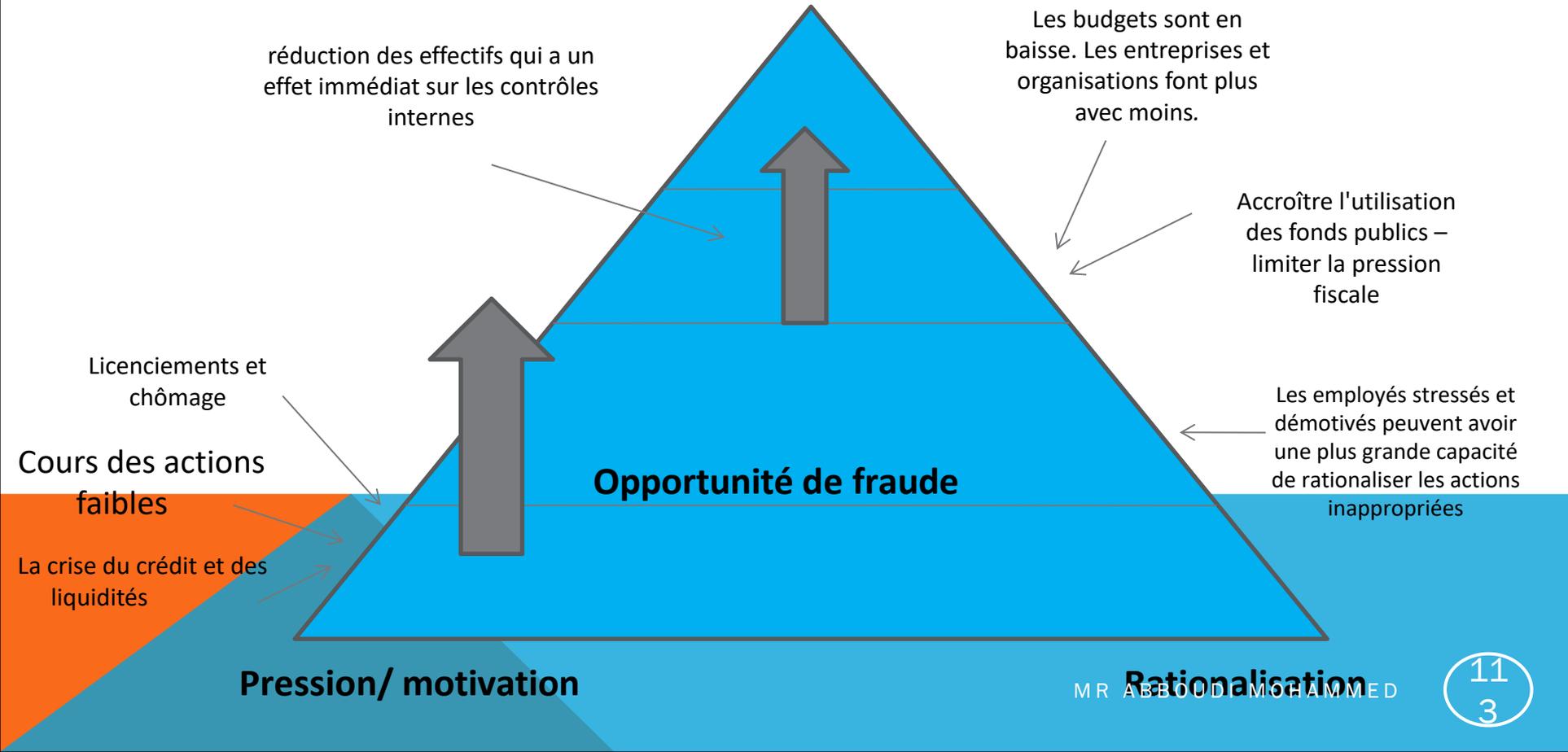
Lorsque le commissaire aux comptes met en œuvre des procédures analytiques lui permettant de prendre connaissance de l'entité, il apprécie si les corrélations inhabituelles ou inattendues indiquent des risques d'anomalies significatives résultant de fraudes. »

- Analyse des facteurs de risques

IDENTIFICATION DES RISQUES DE FRAUDES



IDENTIFICATION DES RISQUES – FACTEURS DE RISQUE



- **Appréciation des risques**
 - Facteurs de risques liés aux fraudes sur les **états financiers**
 - Incitation / Pression
 - Opportunités
 - Comportement / justification
 - Facteurs de risques liés aux **détournements d'actifs**
 - Incitation / Pression
 - Opportunités

Facteurs de risques liés aux états

financiers Incitation / Pression

- Structure financière ou rentabilité affectées par les conditions économiques, le marché ou le mode d'exploitation de l'entité, par des faits tels que:
- Pression excessive sur la direction de devoir atteindre des objectifs demandés ou attendus des tiers Informations disponibles faisant état d'une situation financière personnelle des dirigeants ou des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, altérée par les performances de l'entité
- Pression excessive sur la direction ou les cadres opérationnels pour satisfaire à des objectifs établis par les personnes constituant le gouvernement d'entreprise

- Source: ISA 240

Le concept de fraude

L'approche du commissaire aux comptes en matière de fraude

- **Facteurs de risques liés aux états financiers Opportunités**
- **Le secteur d'activité ou les opérations menées par l'entité créent des opportunités de perpétrer des fraudes conduisant à la présentation d'informations financières mensongères**
- **Gestion inefficace de la direction**
- **Organigramme complexe ou changeant fréquemment,**
- **Composants du contrôle interne déficients**

Source: ISA 240

Le concept de fraude

L'approche du commissaire aux comptes en matière de fraude

- **Facteurs de risques liés aux états financiers**
Comportement / justification (1/2)
- **Communication, mise en œuvre, matérialisation ou suivi inefficaces des valeurs ou des règles d'éthique de l'entité par la direction**
- **Intérêt excessif de la direction pour les questions non financières ou préoccupation marquée dans la sélection d'options comptables ou dans la détermination d'estimations significatives**
- **Historique connu de violations des règles du marché ou d'autres textes législatifs ou réglementaires, ou poursuites à l'encontre de l'entité, de ses cadres supérieurs ou des personnes constituant le gouvernement d'entreprise pour fraudes ou violations aux textes législatifs ou réglementaires**
- **Intérêt marqué de la direction à maintenir ou augmenter la cote de**
- **l'action ou les profits**
- **Pratique de la direction à s'engager vis-à-vis des analystes financiers, des créiteurs et autres tiers, sur des prévisions agressives et irréalistes**
- **Source: ISA 240**

Le concept de fraude

L'approche du commissaire aux comptes en matière de fraude

Principaux risques liés aux états financiers Compagnie /

Communication (2/2)

- Manquement de la direction à corriger sans délai les faiblesses de contrôle interne identifiées
- Habitude de la direction à utiliser des moyens inappropriés pour minimiser les résultats affichés pour des raisons fiscales
- Moral des cadres supérieurs affecté
- Propriétaire-dirigeant mélangeant ses affaires personnelles et celles de l'entité
- Désaccord entre associés dans une entité fermée
- Attitude récurrente de la direction à justifier de traitements comptables marginaux ou inappropriés considérant qu'ils ne sont pas significatifs
- Relations entre la direction et l'auditeur en place ou l'auditeur précédent

LE CONCEPT DE FRAUDE

L'APPROCHE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EN MATIÈRE DE FRAUDE

Facteurs de risques de détournements

- **Incitation / Pression**
 - **Des engagements financiers personnels peuvent créer des pressions sur la direction ou les employés qui ont accès à la trésorerie ou aux autres actifs susceptibles de vol pour s'accaparer ces actifs,**
 - **Des relations antagonistes entre l'entité et les employés ayant accès à la trésorerie ou autres actifs susceptibles de vol peuvent créer une motivation pour ces employés à détourner ces actifs. Les causes de relations antagonistes peuvent résulter :**
 - du licenciement annoncé ou anticipé d'employés ;
 - des changements récents ou anticipés dans la rémunération du personnel ou les plans de participation aux résultats ;
 - de promotions internes, de la rémunération ou d'autres incitations financières incohérentes avec les attentes.

LE CONCEPT DE FRAUDE

L'APPROCHE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EN MATIÈRE DE FRAUDE

Facteurs de risques de détournements Opportunités (1/3)

- **1. Certaines caractéristiques ou circonstances peuvent accroître l'exposition des actifs aux détournements. Par exemple, les opportunités de détourner des actifs augmentent lorsque:**
 - des montants importants d'espèces sont en caisse ou manipulés ;
 - des articles en stock sont petits en taille, mais importants en valeur ou font l'objet de demandes fréquentes ;
 - des actifs sont facilement convertibles, tels que des obligations au porteur, des diamants ou des microprocesseurs ;
 - des immobilisations corporelles sont de petites tailles, négociables ou ne portent pas l'identification de leur propriétaire.

des détournements d'actifs

Un contrôle interne insuffisant sur des actifs peut accroître le risque de détournement de ceux-ci. Un détournement d'actifs peut se produire dans des situations comme celles décrites ci-après:

- séparation des tâches ou contrôles indépendants inadéquats,
- contrôle inadéquat des dépenses des cadres supérieurs, tels que les frais de voyages ou autres remboursements de frais,
- supervision inadéquate de la direction sur les employés responsables des actifs par
 - exemple supervision ou gestion inadéquate de sites éloignés,
 - sélection inadéquate des demandes d'embauche du personnel ayant accès aux actifs ;
 - recensement inadéquat de l'inventaire des actifs ;
 - système d'autorisation et d'approbation des transactions inadéquat (par exemple des achats) ;

LE CONCEPT DE FRAUDE

L'APPROCHE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EN MATIÈRE DE FRAUDE

Techniques de détournements Opportunités (3/3)

Un contrôle interne insuffisant sur des actifs peut accroître le risque de détournement de ceux-ci. Un détournement d'actifs peut se produire dans des situations comme celles décrites ci-après:

- système d'autorisation et d'approbation des transactions inadéquat (par exemple des achats) ;
- système inadéquat de sauvegarde physique des espèces, des titres, de l'inventaire ou
- des immobilisations corporelles ;
- absence de rapprochements exhaustifs et en temps voulu des actifs ;
- manque de documentation appropriée, en temps voulu, justifiant des opérations; par exemple, sur les avoirs pour retours de marchandise ;
- vacances non obligatoires pour les employés assumant des fonctions vitales de contrôle
- connaissance insuffisante des dirigeants de la technologie de l'information, ce qui permet au personnel informatique de commettre des détournements ;
- contrôles d'accès aux traitements informatisés inadéquats, y compris les contrôles sur les états informatiques d'anomalies et leur revue.

LE CONCEPT DE FRAUDE

L'APPROCHE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EN MATIÈRE DE FRAUDE

- Facteurs de risques de détournements Comportement / Justification
- Indifférence au besoin d'assurer le suivi des risques relatifs aux détournements d'actifs, ou de les réduire ;
- Désintérêt pour le contrôle interne sur le détournement d'actifs en passant outre les contrôles en place ou en ne corrigeant pas les faiblesses de contrôle interne identifiées ;
- Attitude indiquant un manque d'intérêt ou de satisfaction dans l'entité ou dans la façon dont elle traite ses employés ;
- Changement d'attitude ou de style de vie qui peut indiquer qu'un détournement d'actif a été commis ;
- Tolérance pour des petits vols sans importance

Le concept de fraude

L'approche du commissaire aux comptes en matière de fraude

Synthèse et documentation

- *34. Le commissaire aux comptes consigne dans son dossier de travail :*
- *les décisions importantes prises au cours des échanges entre les membres de l'équipe*
- *d'audit sur le risque d'anomalies significatives résultant de fraudes dans les comptes ;*
- *les risques d'anomalies significatives résultant de fraudes identifiés au niveau des comptes pris dans leur ensemble et au niveau des assertions ;*
- *l'adaptation de son approche générale en réponse au risque d'anomalies significatives résultant de fraudes au niveau des comptes pris dans leur ensemble ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit conçues et mises en œuvre en réponse à son évaluation du risque et le lien entre ces procédures et les risques évalués au niveau des assertions ;*

Le concept de fraude

L'approche du commissaire aux comptes en matière de fraude

- *les conclusions des procédures d'audit, et notamment de celles qui sont destinées à répondre au risque que la direction s'affranchisse des contrôles ; le cas échéant, les raisons motivant son appréciation selon laquelle il n'existe pas de risque de fraude dans la comptabilisation des produits ;*
- *les communications qu'il a faites en matière de fraude à la direction et aux organes mentionnés à l'article L. 823-16 du code de commerce ;*
- *le cas échéant, la révélation au procureur de la République de faits délictueux. »*

Le concept de fraude

L'approche du commissaire aux comptes en matière de fraude

- **Les conséquences de la fraude: Communication**

Lorsque le commissaire aux comptes a identifié une fraude ayant entraîné des anomalies significatives dans les comptes ou a obtenu des informations sur la possibilité d'une telle fraude, il en informe dès que possible la direction. Il lui communique également, au niveau de responsabilité approprié, les fraudes relevées au cours de son audit n'ayant pas entraîné d'anomalies significatives dans les comptes.

Le commissaire aux comptes applique les dispositions de la norme d'audit .

Le concept de fraude

L'approche du commissaire aux comptes en matière de fraude

Organe chargé de la direction
(directoire, PFG, DG, Gérant, Président Spa)

Organe chargé de l'administration
(conseil d'administration)

Organe de surveillance
(conseil de surveillance)

Comité spécialisé
(Comité d'audit)

Le concept de fraude

L'approche du commissaire aux comptes en matière de fraude

- Les conséquences de la fraude :Communication
- *A ce titre, il communique :*
- *les fraudes ayant entraîné des anomalies significatives dans les comptes ou les informations qu'il a obtenues sur la possibilité de telles fraudes ;*
- *les fraudes impliquant la direction ou des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne.*

Le concept de fraude

L'approche du commissaire aux comptes en matière de fraude

- *Le commissaire aux comptes apprécie s'il existe d'autres points ayant trait à la fraude à discuter avec les organes de gestion et d'administration*
- *Il peut s'agir par exemple d'interrogation de sa part sur la nature, l'étendue et la fréquence de l'évaluation par la direction des contrôles mis en place pour prévenir et détecter la fraude ou encore sur le processus d'autorisation des opérations qui n'entrent pas dans le cadre habituel de l'activité de l'entité.*

LE CONCEPT DE FRAUDE

L'APPROCHE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EN MATIÈRE DE FRAUDE

Les conséquences de la fraude

- Révélation

Lorsque le commissaire aux comptes conclut que les comptes comportent des anomalies significatives résultant de fraudes susceptibles de recevoir une qualification pénale, il révèle les faits au procureur de la République.

- Remise en cause de la mission

Lorsque le commissaire aux comptes envisage de démissionner en raison l'existence d'anomalies significatives résultant de fraudes avérées ou suspectées qui remettent en cause la poursuite de la mission, il respecte les règles édictées par le code de déontologie de la profession et s'assure notamment que sa démission a un motif légitime.

Si le commissaire aux comptes décide de démissionner :

- *il s'en entretient avec les organes de gestion et d'administration, et leur en expose les motifs ; il répond aux obligations édictées par le code de déontologie de la profession en terme de succession de mission*

SÉQUENCE 2

LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS DE FRAUDE

LE RISQUE DE FRAUDE

Cartographie du risque de fraude

- **Les cibles**
 - Biens
 - Valeurs monétaires
 - Données financières
- **Les menaces**
 - Externes
 - Internes
- **Les scénarios**
 - Schémas
 - Mode opératoire:
 - » Captation
 - » Dissimulation

Indicateurs

LES DIFFÉRENTS SCÉNARIO DE FRAUDE

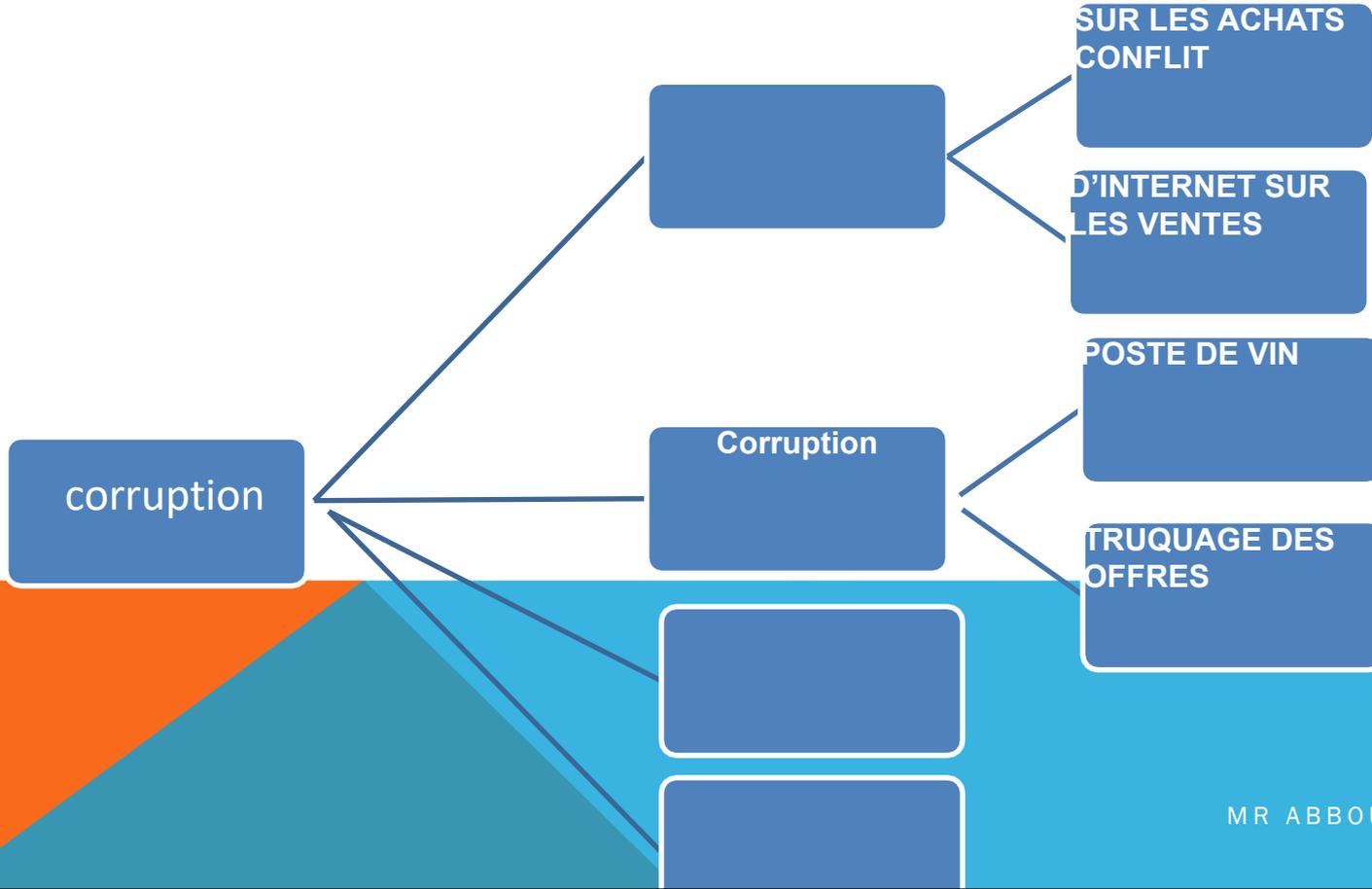
Fraudes

CORRUPTION

Détournement

Falsification des états financiers

LES DIFFÉRENTS SCÉNARIO DE FRAUDE



LES DIFFÉRENTS SCÉNARIO DE FRAUDE

Falsification des états financiers



Amélioration de la situation financière
Augmentation de produits
Diminution des Charges
Augmentation des Actifs
Diminution des Passifs



Dégradation de la situation financière
Augmentation des Charges
Diminution des Produits
Augmentation des Passifs
Diminution des Actifs

- Différer ou anticiper une opération
- Enregistrer une opération fictive
- Omettre une opération
- Sur ou sous évaluer une opération
- Omettre ou modifier une information

LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS DE FRAUDE

Falsification des états financiers

– Produits

- Produits fictifs
- Ventes décalées
- Plus values fictives

– Créances

- Créances fictives

– Charges ou dettes

- Charges décalées
- Charges en immobilisation
- Dissimulation d'emprunts
- Transfert de dettes
- Portage d'emprunts

Falsification des états financiers

– Evaluation des actifs

- Stocks
- Immobilisations
- Provisions

– Omission ou falsification d'information

- Classement comptable (Exceptionnel / exploitation)
(compensation actif / passif)
- Options comptables
- Événements postérieurs à la clôture
- Engagement hors bilan
- Conventions réglementées

LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS DE FRAUDE

Détournements

Fraude sur décaissements

Décaissement effectué par l'entreprise au profit de l'entreprise

Fraudes sur encaissements

Encaissement par le fraudeur de fonds destinés à l'entreprise

Fraudes sur les biens (vol)

Les actifs sont dérobés par le fraudeur

LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS DE FRAUDE

Détournement sur encaissements



Encaissement

Non comptabilisé

Comptabilisé

Avec dissimulation

Sans dissimulation

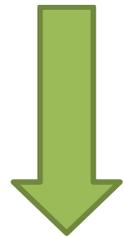
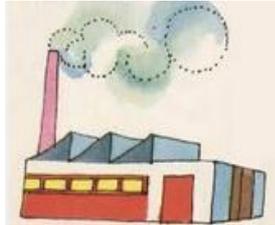
Créance soldée

Créance non soldée

MR. ABOUDI MOHAMMED

LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS DE FRAUDE

Détournements sur décaissements



Décaissement

Comptabilisé

Non comptabilisé

Avec dissimulation

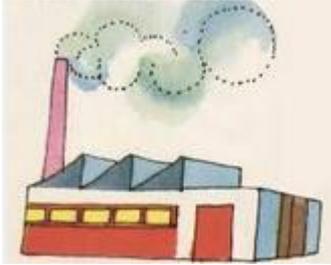
Sans dissimulation

Dette soldée

Dette non soldée

MR ABOUDI MOHAMMED

Détournement sur Actif (Vol)



Pas de trace de l'opération en comptabilité

Pas de dissimulation comptable

Constatation à posteriori

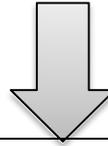
SCÉNARIOS DE FRAUDES INTERNES

- Cycle ventes
- Cycle Achats
- Cycle Paye
- Cycle stocks immobilisations
- Cycle autres actifs

SCÉNARIOS DE FRAUDES: CYCLE VENTES

Norme 240

« Il existe une présomption de risque d'anomalie significative résultant de fraudes dans la comptabilisation des produits. De ce fait, lorsque le commissaire aux comptes estime que ce risque n'existe pas, il en justifie dans son dossier »



Le commissaire aux comptes ne peut évaluer le risque de fraude de manière globale, il a obligation de porter un jugement personnel sur le risque de fraude sur les produits, il engage sa responsabilité.

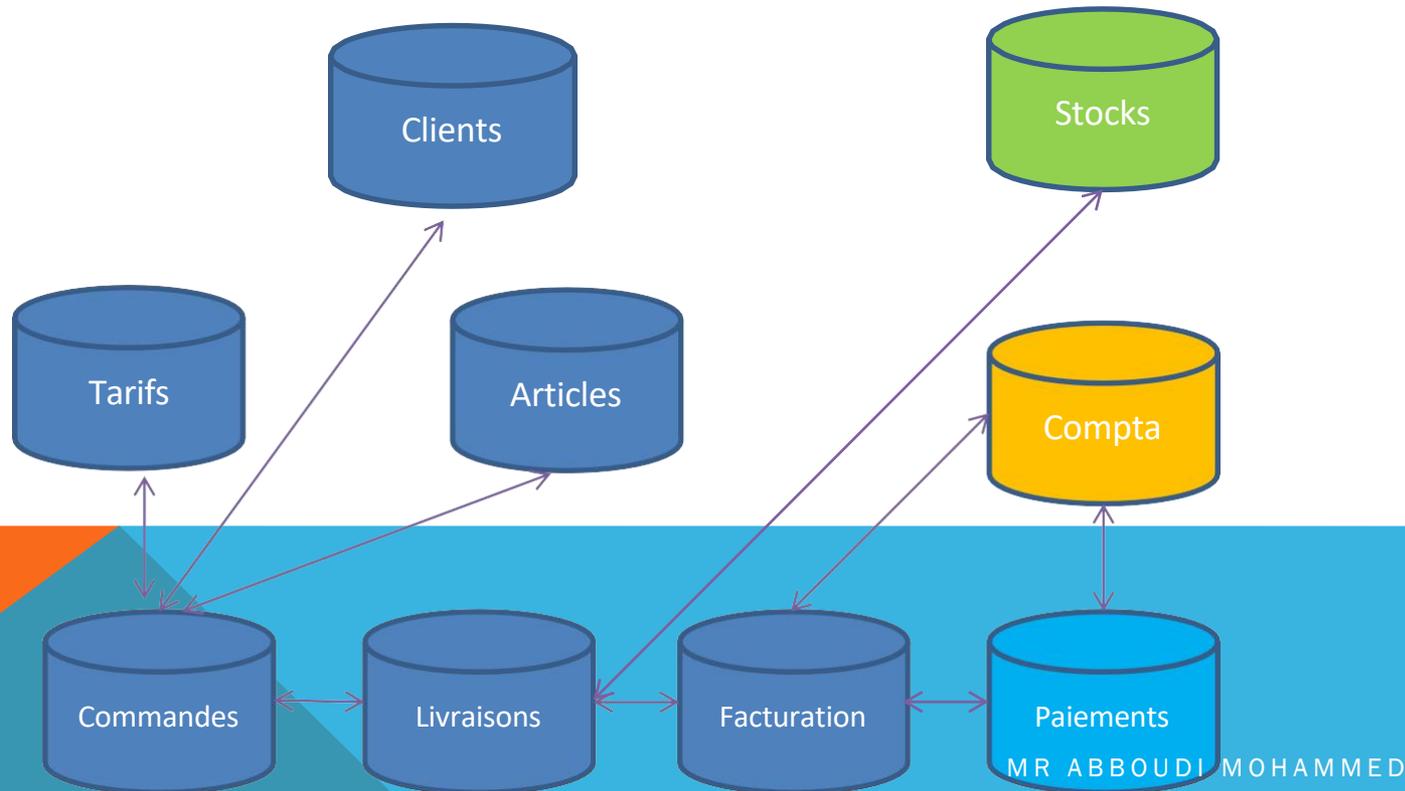
En cas de fraude le risque qui n'existait pas ,devient soudainement évident.

Il est préférable de réaliser des procédures d'audit pour évaluer le risque de fraude des produits que de justifier qu'il n'y a pas de risque. « L'obligation de moyen et non de résultat » sera plus facile à défendre pour éviter la mise en cause de la responsabilité du commissaire aux comptes en cas de fraude avérée.

Scénarios de fraudes « ventes »

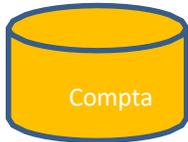
- L'écrémage
- Le détournement de chèques
- Le transfert de compte « lapping »
- Détournement de clients
- Sous-facturation
- Sur facturation
- Le client fictif

CYCLE VENTES: FICHIERS EN INTER RELATION



ECRÉMAGE - DÉTOURNEMENT DE CHÈQUES

Sans dissimulation

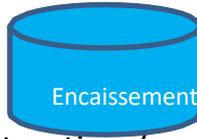
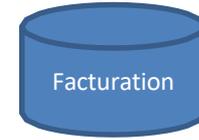
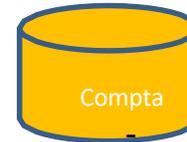
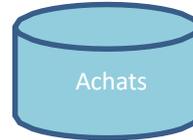


Scénario

Avec dissimulation

Avant facturation
« Écrémage »

Après facturation



- **Benford** sur les encaissements
- **Extraction** : annulations mouvements stocks
- **Analyse marge** par articles
- Reconstitution du stocks (initial + achats – ventes) et **Rapprochement** avec inventaire

- **Rapprochement** Facturation / comptabilité

- **Rapprochement** encaissements comptabilité
- **Analyse séquentielle** des factures
- **Extraction** annulation factures
- **Extraction** écritures anormales (avoirs - annulation compensation - pertes – fractionnement – contrepartie anormale: charge) (journal <> vente

Confirmation directe

Inventaire Physique

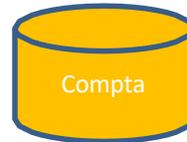
Confirmation directe

facture

14
6

LE TRANSFERT DE COMPTE « LAPPING »

Intercepter un encaissement du client A Imputer encaissement de B sur compte A Puis Imputer encaissement de C sur compte B
.....Etc.



Extraction:

- Ecritures anormales (compensation - fractionnement)

Doublons:

(référence encaissement) (lettrage / crédit)



Confirmation
directe

LE DÉTOURNEMENT DE CLIENTS

Un client utilise les services de l'entreprise sans que ses opérations soit inscrites dans ses comptes



Comparaison:
Faire apparaître les clients sans activité

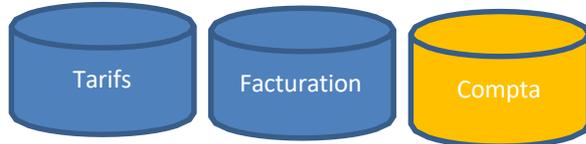
Confirmation
directe

LA SOUS FACTURATION (1/3)

Il existe un conflit d'intérêt entre le client et l'entreprise ou un salarié de l'entreprise

La vente ou la prestation est réalisée à un prix inférieur ou à des quantités inférieures, les complices se partagent après le bénéfice de la différence

Réduction du prix



Réduction des quantités



Comparaison: mouvements articles sur facture et en stocks

Analyse des marges par clients

Confirmation directe

factures

Confirmation directe

Inventaire Physique

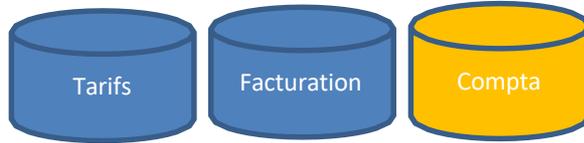
MR ABBOUDI MOHAMMED

14
factures
9

LA SOUS FACTURATION (2/3)

La vente ou la prestation est réalisée normalement
On établit une facture à un prix global inférieur (réduction du prix ou quantité)
On détourne la différence entre l'encaissement et le prix rectifié

Réduction du prix



Réduction des quantités



Analyse: Rabais remise ristourne sur factures par clients

Comparaison: articles Tarif / facturation **Extraction** écritures anormales (avoirs annulation)

Confirmation directe

factures

Comparaison: mouvements articles sur facture et en stocks

Analyse des marges par clients

Confirmation directe

Inventaire Physique

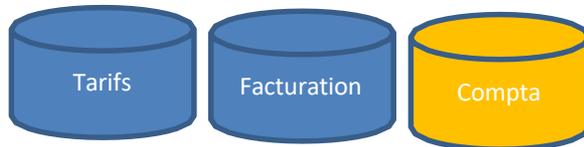
MR ABBOUDI MOHAMMED factures

15
0

LA SOUS FACTURATION (3/3)

La vente ou la prestation est réalisée normalement avec facture normale Lors de l'encaissement on établit un avoir (remise commerciale – retour)
On détourne la différence entre l'encaissement et le solde du compte ou son remboursement

Remise commerciale



Avoir sur retour



Comparaison: mouvements articles sur facture et en stocks
Analyse des marges par client

Confirmation directe

factures

Confirmation directe

Inventaire Physique

MR ABOUDI MOHAMMED

15 factures
1

LA SURFACTURATION

- La vente ou la prestation est réalisée à un prix inhabituellement élevé Ou avec des quantité majorées .

La différence de prix est détournée soit à l'encaissement soit lors du remboursement

Majoration du prix



Comparaison: articles Tarif / facturation

Majoration des quantités



Comparaison: mouvements articles sur facture et en stocks

Analyse des marges par clients

Confirmation
directe

factures

Inventaire
Physique
MR ABBODI MOHAMMED

LE CLIENT FICTIF

Un client utilise les services de l'entreprise sans que ses opérations soit inscrites dans ses comptes



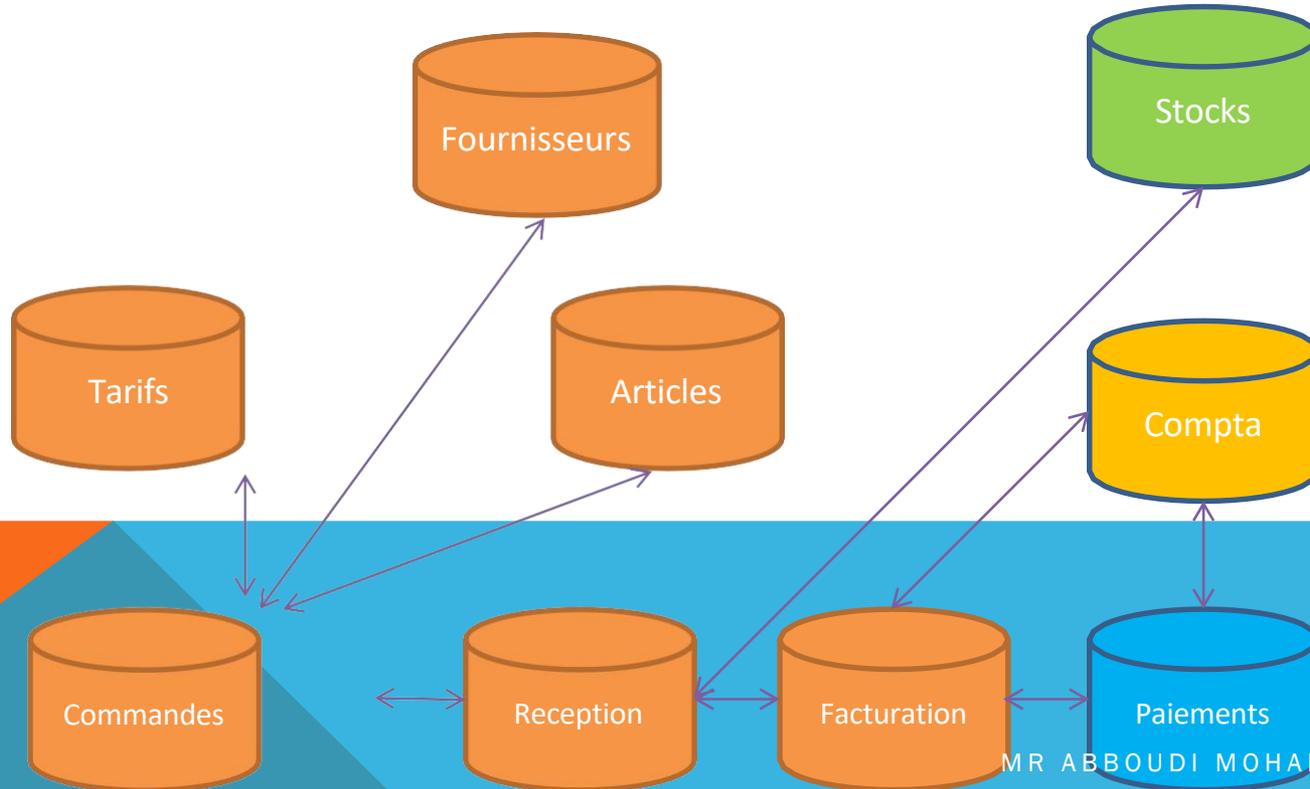
Comparaison: fichier clients / balance clients Faire apparaitre les clients sans activité **Comparaison:** Balance clients N et N-1 et faire apparaitre les clients dont l'activité s'est réduite ou est devenue nulle

Confirmation
directe

SCÉNARIOS DE FRAUDES « ACHATS »

- **Le fournisseur fictif**
- **La facture fictive**
- **Le détournement de paiement**
- **Le paiement en double**
- **L'achat injustifié**
- **La falsification du moyen de paiement**

CYCLE ACHATS: FICHIERS EN INTER RELATION



LE FOURNISSEUR FICTIF / FAUSSE FACTURE 1/2

Création d'un fournisseur fictif
Création d'une fausse facture
Détournement du paiement



Comparaison balance frs N / N-1:

Faire apparaître les réactivations de comptes- analyser la réalité des opérations

Comparaison des adresses fournisseurs / salaires

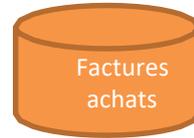
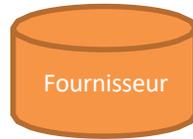
Comparaison fichier fournisseur / Balance rechercher les comptes fournisseurs ne figurant pas dans le fichier fournisseur.

Extraction des montants arrondis

Confirmation
directe

LE FOURNISSEUR FICTIF / FAUSSE FACTURE 2/2

Création d'un fournisseur fictif
Création d'une fausse facture
Détournement du paiement



Comparaison balance fournisseurs N / N-1:

Faire apparaître les créations ou réactivations de comptes- analyser la réalité des opérations

Comparaison des adresses fournisseurs / salaires

Comparaison fichier fournisseur / Balance rechercher les comptes fournisseurs ne figurant pas dans le fichier fournisseur.

Extraire les opérations sur fournisseurs divers

Doublons: Nom, adresse

Rapprocher avec numéro Siret la base fournisseurs avec la base de l'INSEE comparer dénomination et adresse.

Analyse séquentielle des numéros de factures fournisseurs extraire les suites incohérentes.

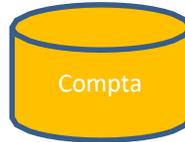
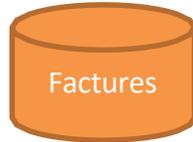
Totaliser le nombre de factures par fournisseurs

Confirmation
directe

MR ABOUDI MOHAMMED

LE PAIEMENT EN DOUBLE

Réinsérer dans le circuit un double de facture
Détourner le paiement de cette facture



Recherche de doublons Sur la référence et le montant des factures fournisseurs
Recherche de doublons Sur la référence et le montant des paiements
Totaliser le nombre de factures par fournisseurs

Confirmation
directe

LE DÉTOURNEMENT DE PAIEMENT 1/3

Détourner un paiement par virement en modifiant le RIB d'un fournisseur ou en volant un chèque
Comptabiliser une contrepartie en compte de charge, tva, caution ou falsifier les rapprochements bancaires

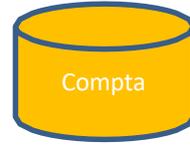
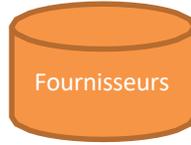


Comparer les références bancaire RIB dans les ordres de virement et dans le fichier fournisseur
Analyse séquentielle des numéros de chèques, analyser les numéros hors séquence
Extraire en comptabilité les paiements qui n'ont pas pour contrepartie un débit d'un compte de tiers « 4 »

Confirmation
directe
fournisseur

LE DÉTOURNEMENT DE PAIEMENT 2/3

Détourner un paiement par virement en modifiant le RIB d'un fournisseur ou en volant un chèque
Paiement ultérieur du fournisseur pour annuler le détournement

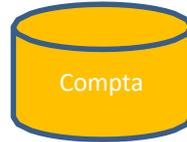


Extraire en comptabilité les paiements ayant un délais supérieur au délai habituel du fournisseurs

Confirmation
directe
fournisseur

LE DÉTOURNEMENT DE PAIEMENT 3/3

Réaffectation d'une dette ancienne Paiement d'une dette ancienne



Extraire en comptabilité les virements de compte à compte concernant les compte de passif
Extraire en comptabilité les paiement sur dettes supérieurs à x mois

Confirmation
directe
fournisseur

LES ACHATS INJUSTIFIÉS

- Achats personnel et facturé au nom de la société
- Commande faite par l'entreprise et récupérée par le fraudeur

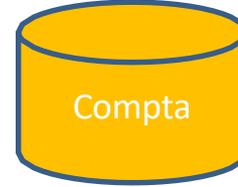
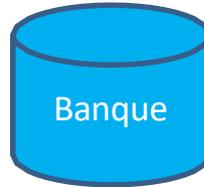


Comparer les factures avec les réception et les mouvements de stocks
Stratification des frais par bénéficiaires
Extractions des sommes légèrement inférieures aux niveau de validation
Corrélation des achats avec d'autres éléments

Confirmation
directe

LA FALSIFICATION DU MOYEN DE PAIEMENT

Encaissement d'un chèque Volé ou d'un virement frauduleux et création d'un justificatif ou écriture de contrepartie



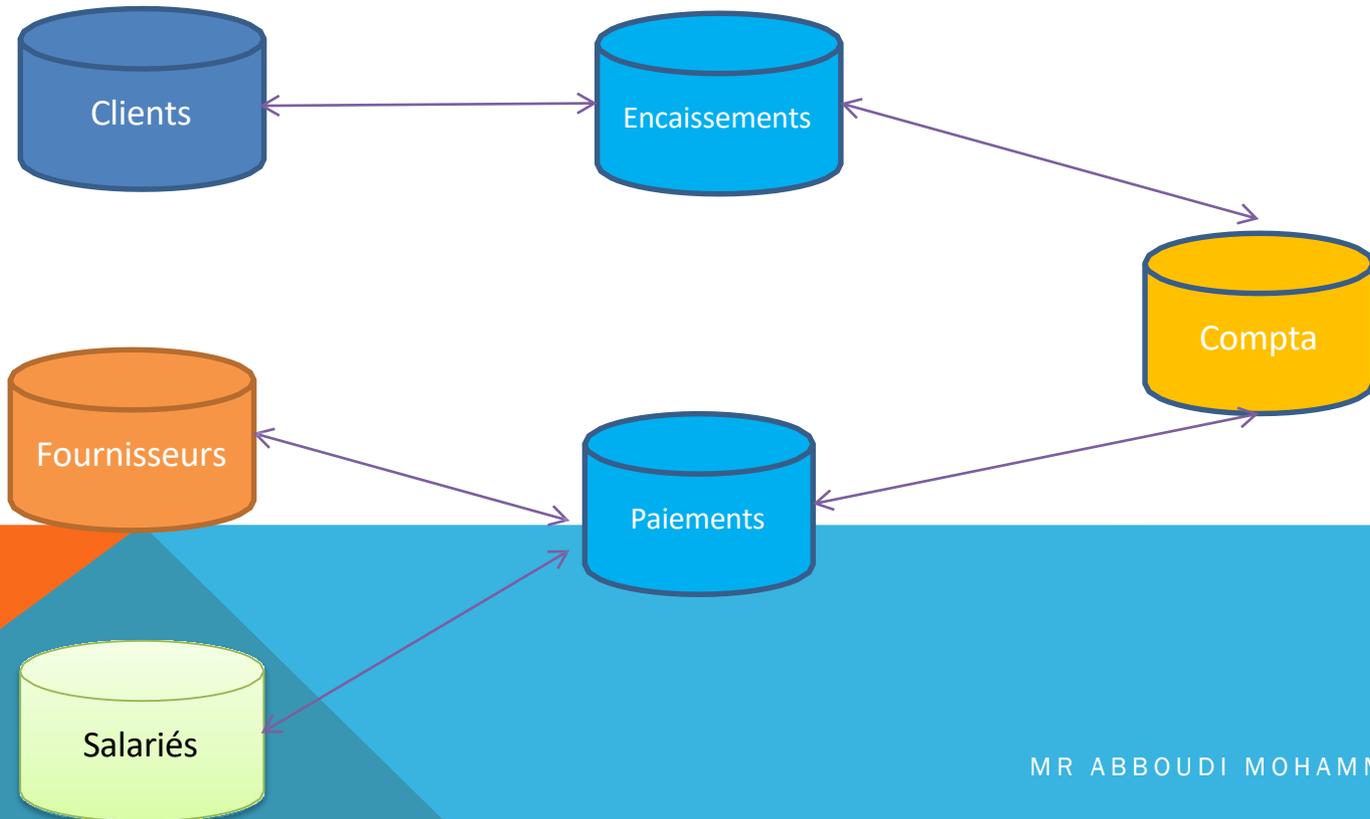
Analyse séquentielle des numéros de chèques, analyser les numéros hors séquence
Extraire en comptabilité les paiements qui n'ont pas pour contrepartie un débit d'un compte de tiers « 4 »
Extraire les paiements sur comptes fournisseur divers Analyse comparative totaux mouvements banque /compta

Confirmation
directe

SCÉNARIOS DE FRAUDES « TRÉSORERIE - FINANCEMENT »

- **Skimming**
- **Les erreurs de caisse**
- **Les retours**
- **Les comptes bancaires fraude sur les dépôts**
- **Les comptes bancaires Kitting découverts**

CYCLE TRÉSORERIE: FICHIERS EN INTER RELATION



LES ERREURS DE CAISSE

Encaissements par caisse puis création d'une annulation fictive pour cause d'erreur

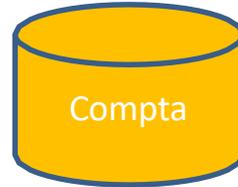


Stratification des annulations par date par vendeur
Rapprochement caisse compta
Extraire les annulations hors horaire ouverture ou jours ouverture
Extraire les solde de caisse négatifs

Contrôle
physique

COMPTES BANCAIRES FRAUDE SUR LES DÉPÔTS

Le dépôt de la recette d'un jour est détourné et est remplacé en par la recette du jour suivant ou cette somme apparait en valeur à l'encaissement en rapprochement bancaire



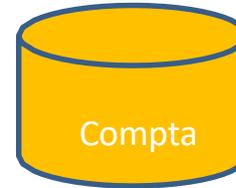
Rapprochement des dates de dépôts en banque et en comptabilité et extraire les écarts supérieur au date de valeur habituelle

Confirmation
directe

Contrôle
physique

COMPTES BANCAIRES KITTING : DÉCOUVERT

Encaissement d'un chèque sur compte personnel sans comptabilisation
En fin de mois établissement par l'entreprise d'un chèque du même montant sur le même compte au bénéfice de l'entreprise encaissé sur un autre compte



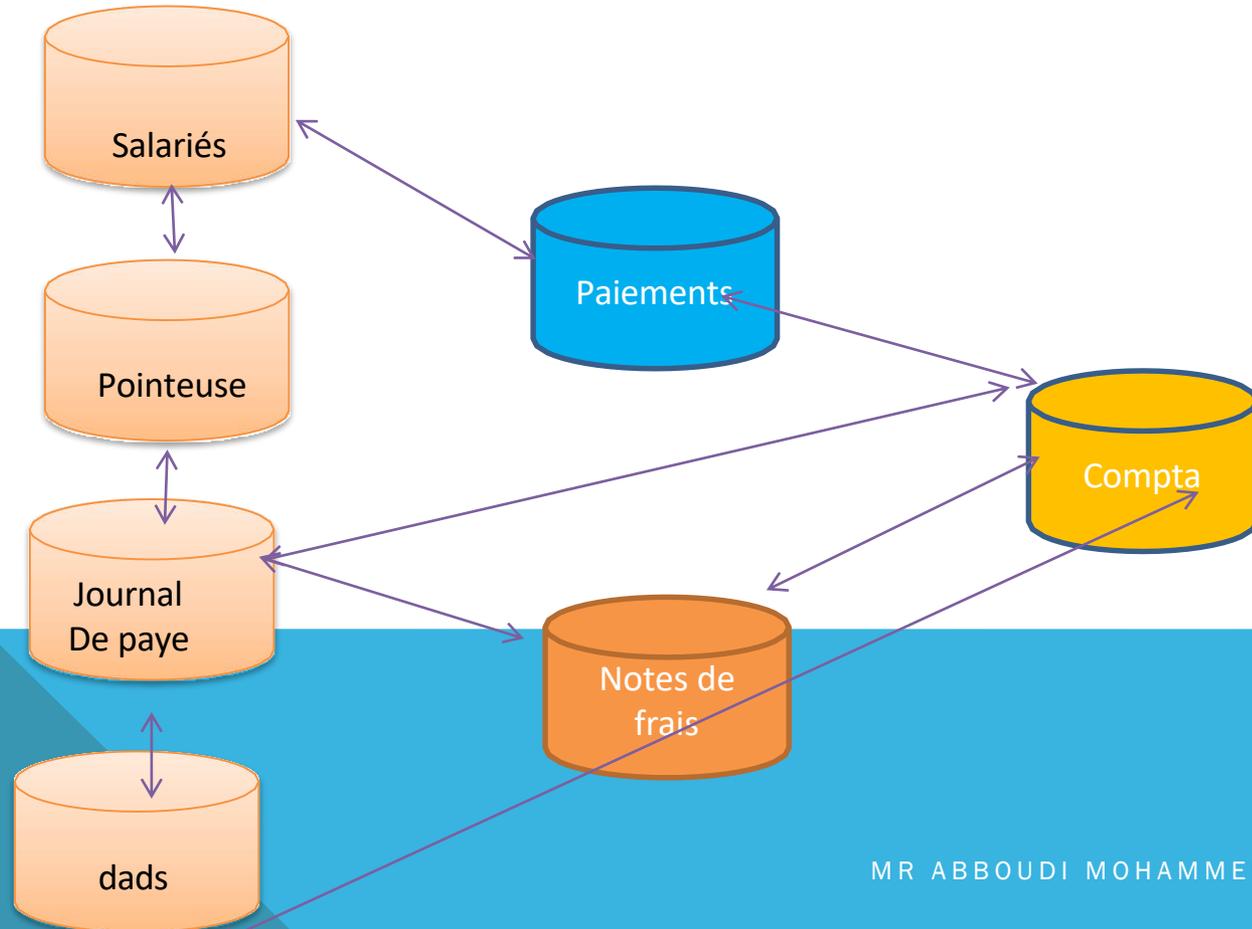
Analyse séquentielle des numéros de chèques, analyser les numéros manquants
Analyse des écarts de date sur le compte virement interne
Rapprochement relevé de compte et comptabilité faire apparaitre les écarts sur date de valeur

Confirmation
directe
banque

SCÉNARIOS DE FRAUDES « PAYE »

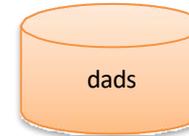
- Salarié fantôme
- Le double paiement
- L'emploi fictif
- Les données variables
- Les remboursements de frais

CYCLE PAYE: FICHIERS EN INTER RELATION



SALARIÉ FANTÔME

Création d'un salarié ne travaillant pas ou plus dans l'entreprise
Encaissement chaque mois de son salaire

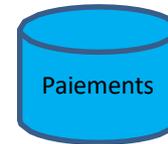


Extraire de la DAS les salariés entrés sur l'exercice les rapprocher des contrats
Extraire de la DAS les modifications de contrats les rapprocher des avenants **Rapprocher** la liste des salariés (organigramme) avec la DAS ou le journal des salaires **Extraire** les salariés sans frais professionnels, sans congés , sans RTT, dans les numéros sécu, numéro employé
Recherche de doublons dans les adresses – dans les RIB des salariés
Comparaison fichier journal des salaires sur 2 périodes différentes pour extraire les entrées et sortie et rapprocher du livre des mouvement de personnel et des contrats
Recherche d'anomalie : test sur le numéro de sécu
Extraire les salariés sans numéro de sécurité sociale

Confirmation
directe

DOUBLE PAIEMENT

- Paiement en double d'un salaire
- Création d'un double bulletin de salaire et double paiement de ce dernier

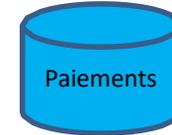


Totaliser le nombre de bulletins par salariés
Rapprochement salaire net du journal de paye et montant des paiements

Confirmation
directe

EMPLOI FICTIF

Création d'un salarié réel qui ne travaille pas ou plus pour le compte de l'entreprise



Rapprocher date de fin de contrat et date de derniers paiement

Rapprocher le fichier du personnel avec autre liste de personnel de l'entreprise:

Liste des salariés par services

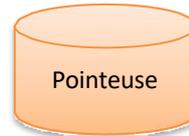
Liste des salariés bénéficiaire de ticket restaurants

Liste des salaires extraite de la pointeuse

Liste des numéros de poste téléphoniques

DONNÉES VARIABLES DE PAYE

Commissions – Primes Heures travaillées Conges payés Cotisation sociales

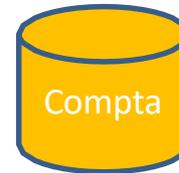


Totaliser les variables de paye par salaries et extraire les écart par rapport à la moyenne des salaries
Comparer les heures travaillées sur journal de salaire et autres fichiers (pointeuse – gestion des conges)

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Falsification des demandes de remboursement de frais :

- Remboursements multiples (sur plusieurs périodes - sur plusieurs personnes)
- Surévaluation du remboursement (frais kilométriques)
- Frais personnels



Benford analyse de la cohérence des montants

Extraire les frais dont la date est un week end ou jours fériés congés - RTT

Doublons rechercher les frais de montant identiques

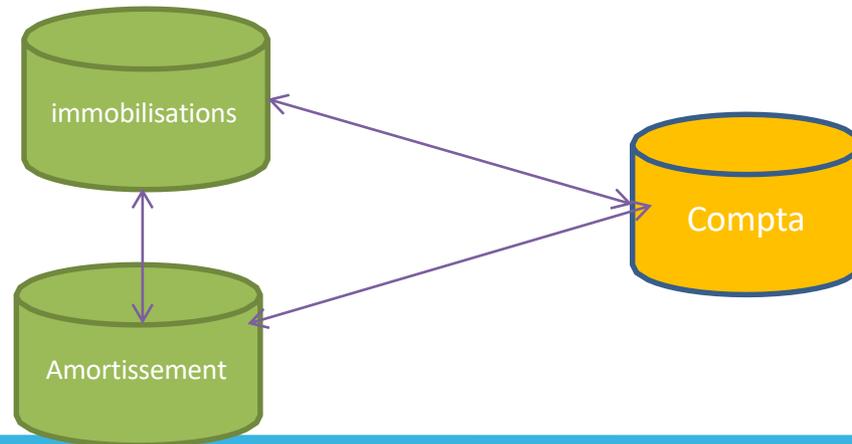
Stratification des frais par salariés

Corrélation des frais avec d'autres éléments (autoroute – carburant - km – hotel – restaurant)

SCÉNARIOS DE FRAUDES: CYCLE « ACTIFS »

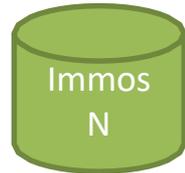
- Immobilisations
 - Immobilisation fictive
 - Charge en immobilisation
 - Plus value

CYCLE ACTIFS / IMMOBILISATIONS :FICHIERS EN INTER RELATION



IMMOBILISATIONS

- Immobilisation fictive
- Charge en immobilisation
- Plus value



Doublons sur le fichier immobilisations **Extraire** les montants nuls ou négatifs **Totalisation** vérification des totaux

Extraire les acquisition comparer avec compta

Extraire les cessions comparer avec compta

Comparer Fichier N et N-1 faire apparaitre les variations(montants – dates – taux amortissements)

Extraire en comptabilité les sommes fractionnée en charges

IMMOBILISATIONS

- Amortissements sur évalués –sous évalués



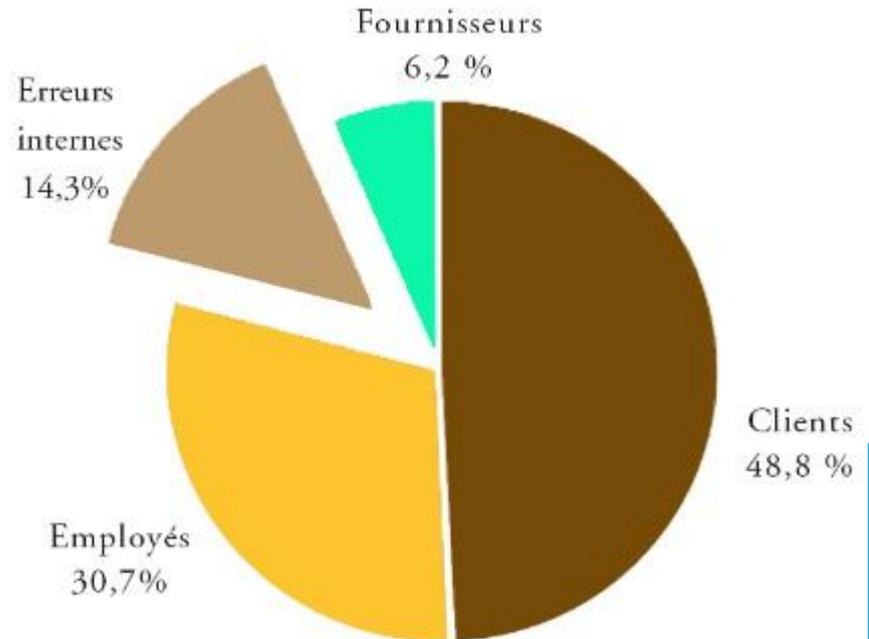
Recalcule des amortissements
Extraire les amortissements supérieur à la valeur de l'immobilisation

SCHÉMAS DE FRAUDES: CYCLE « ACTIF »

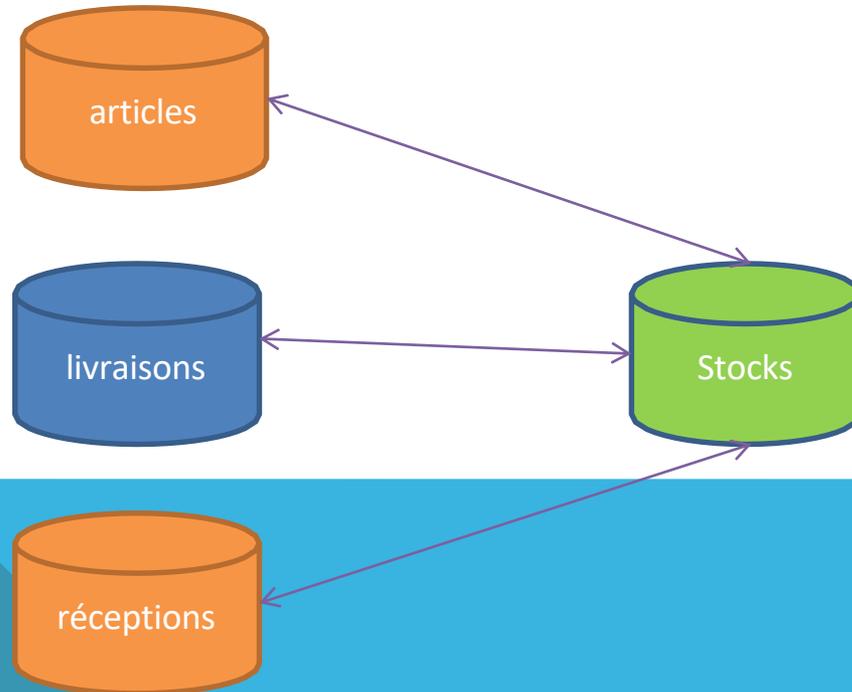
□ Stocks

- Vol (démarque inconnue)
- Sur évaluation
- Sous évaluation

Sources de la démarque inconnue 2006

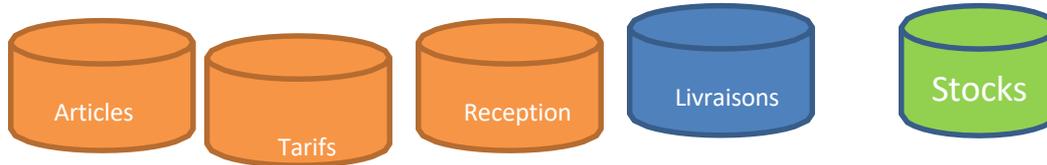


CYCLE ACTIFS / STOCKS: FICHIERS EN INTER RELATION



STOCKS SOUS ÉVALUATION 1/3

Enregistrement de l'ensemble des marchandises reçues
Enregistrement de l'ensemble des mouvements
Rapprochement des prix des bons de commande et stocks
Rechercher les disparitions de produits
Recherche des articles en double
Analyse de la rotation



Benford

Sélection des valeurs nulles, négatives

Stratification: par magasin, catégorie

Stratification par date identifier les articles à rotation lente ou anciens
-> provision dépréciation

Comparaison entre le fichier des articles et l'inventaire

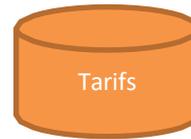
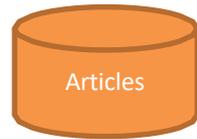
Comparaison stocks et fiches inventaires

Comparaison stocks N et N-1 sur prix et sur quantités

Reconstitution Stocks N = Stocks N-1 + réceptions - livraisons

STOCKS SUR ÉVALUATION 2/3

Falsification des états financiers



Enregistrement de l'ensemble des marchandises reçues Enregistrement de l'ensemble des mouvements
Rapprochement des prix des bons de commande et stocks Recherche les disparitions de produits
Recherche des articles en double
Analyse de la rotation

STOCKS COULAGE DE MARCHANDISE 3/3

Vol des marchandises dans les entrepôts



Analyse des marge produits par produits
Corrélation Réception / livraison
Comparaison stock théorique / inventaire

**Séquence 3:
L'utilité des procédures analytiques dans la mission
d'audit**

L'UTILITÉ DES PROCÉDURES ANALYTIQUES DANS LA MISSION D'AUDIT

- 1-1 Définition (Normes –et doctrine)
- 1-2 Applications aux différentes phases d'audit
 - Lors de la prise de connaissance de l'entité
- Contrôle de substance
- Petites entités
- Autres interventions

L'UTILITÉ DES PROCÉDURES ANALYTIQUES DANS LA MISSION D'AUDIT

- **Note d'information**

1. Définition et place des procédures analytiques dans les interventions du commissaire aux comptes
2. Mise en œuvre des procédures analytiques
3. Conditions préalables à la mise en œuvre des procédures analytiques de substance
4. Investigations des variations anormales ou des tendances inattendues
5. Documentation des procédures analytiques
6. Techniques de procédure analytique
7. Annexes

L'UTILITÉ DES PROCÉDURES ANALYTIQUES DANS LA MISSION D'AUDIT

- **Définition: Norme 520**

3. Contrôles de substance : procédures d'audit mises en œuvre pour détecter les anomalies significatives au niveau des assertions.

Elles incluent :

- les tests de détail ;
- les procédures analytiques.

4. Procédure analytique : technique de contrôle qui consiste à apprécier des informations financières à partir :

- de leurs corrélations avec d'autres informations, issues ou non des comptes, ou avec des données antérieures, postérieures ou prévisionnelles de l'entité ou d'entités similaires,
- et de l'analyse des variations significatives ou des tendances inattendues.

L'UTILITÉ DES PROCÉDURES ANALYTIQUES DANS LA MISSION D'AUDIT

Tests de détail

Rapprochement

Vérification calcul

Confirmation

Entretien

Inspection documents

Inventaire physique

Observation

Procédures analytiques

Revue de vraisemblance

Comparaison données absolues

Comparaison données relatives

Analyse de tendances

L'UTILITÉ DES PROCÉDURES ANALYTIQUES DANS LA MISSION D'AUDIT

Norme 500 – Caractère probant des éléments collectés.

Techniques de contrôle

Le commissaire aux comptes choisit parmi les techniques suivantes :

- l'inspection des enregistrements ou des documents
- l'inspection des actifs corporels
- l'observation physique
- la demande d'information
- la demande de confirmation des tiers
- la vérification d'un calcul
- la réexécution de contrôles
-

- **les procédures analytiques, qui consistent à apprécier des informations financières à partir : de leurs corrélations avec d'autres informations, issues ou non des comptes, ou avec des données antérieures, postérieures ou prévisionnelles de l'entité ou d'entités similaires ; et de l'analyse des variations significatives ou des tendances inattendues.**

1Ces techniques de contrôle peuvent s'utiliser seules ou en combinaison à tous les stades de l'audit des comptes

L'UTILITÉ DES PROCÉDURES ANALYTIQUES DANS LA MISSION D'AUDIT

Prise en considération de la possibilité de fraudes

- Afin d'identifier le risque d'anomalies significatives résultant de fraudes, le
- commissaire aux comptes, lors de sa prise de connaissance de l'entité et de son environnement, met en œuvre des procédures d'audit, qui consistent à :
 - s'enquérir du risque de fraude
 - prendre connaissance de la façon dont les organes de gestion et d'administration exercent leur surveillance en matière de risque de fraude.
 - analyser les facteurs de risque de fraude.
 - Par ailleurs, **il tient compte des résultats des procédures analytiques** et des informations obtenues à l'occasion d'autres procédures d'audit mises en œuvre dans le cadre de sa mission. ..

L'UTILITÉ DES PROCÉDURES ANALYTIQUES DANS LA MISSION D'AUDIT

- **Norme 315 – Connaissance de l'entité et de son environnement**

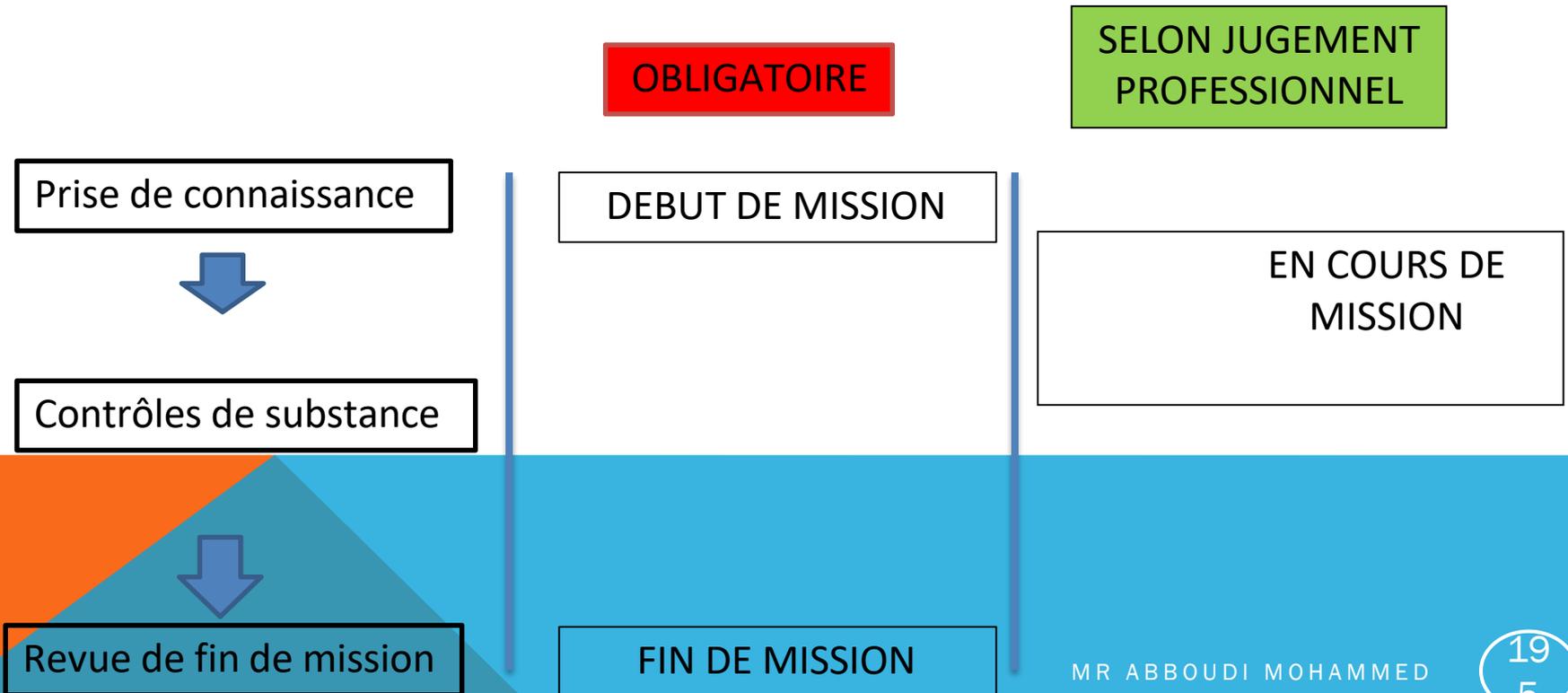
Pour prendre connaissance de l'entité et évaluer le risque d'anomalies significatives dans les comptes, le commissaire aux comptes collecte des informations en mettant en œuvre les techniques de contrôle suivantes :

- des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, comme le personnel de production ou les auditeurs internes qui peuvent fournir au commissaire aux comptes des perspectives différentes pour l'identification des risques ;

- **des procédures analytiques qui peuvent notamment permettre au Commissaire aux comptes d'identifier des opérations ou des événements inhabituels ;**
- et des observations physiques et des inspections qui peuvent notamment permettre au commissaire aux comptes de recueillir des informations sur l'entité, mais également de corroborer celles recueillies auprès de la direction ou d'autres personnes au sein de l'entité.

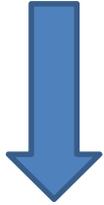
L'UTILITÉ DES PROCÉDURES ANALYTIQUES DANS LA MISSION D'AUDIT

- Applications aux différentes phase d'audit



L'APPROCHE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EN MATIÈRE DE PROCÉDURES ANALYTIQUES - MISE EN ŒUVRE DE LA NORME 520

Prise de connaissance



Contrôles de substance



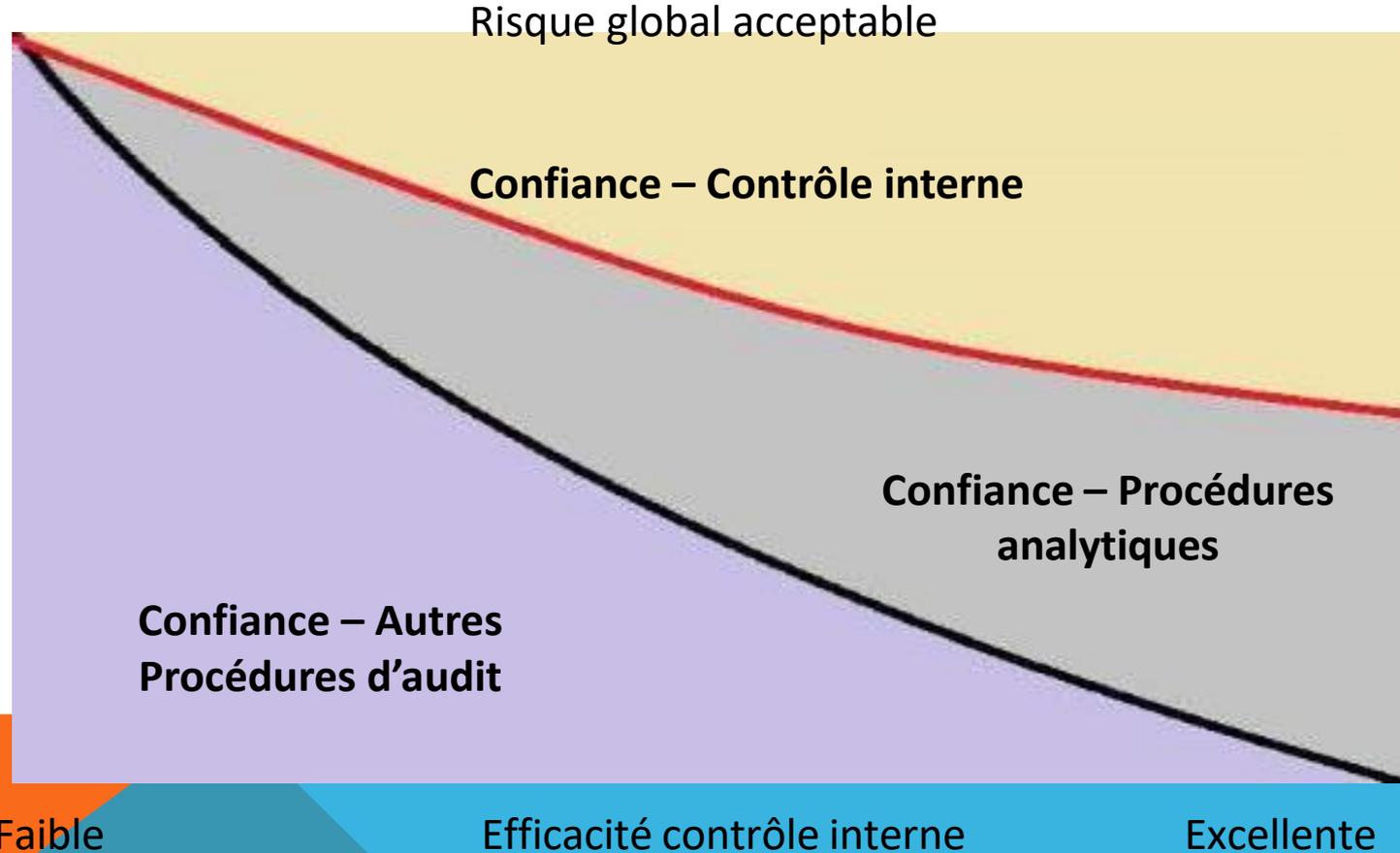
Revue de fin de mission

Le commissaire aux comptes **met en œuvre** des procédures analytiques lors de la prise de connaissance de l'entité et de son environnement et de l'évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes.

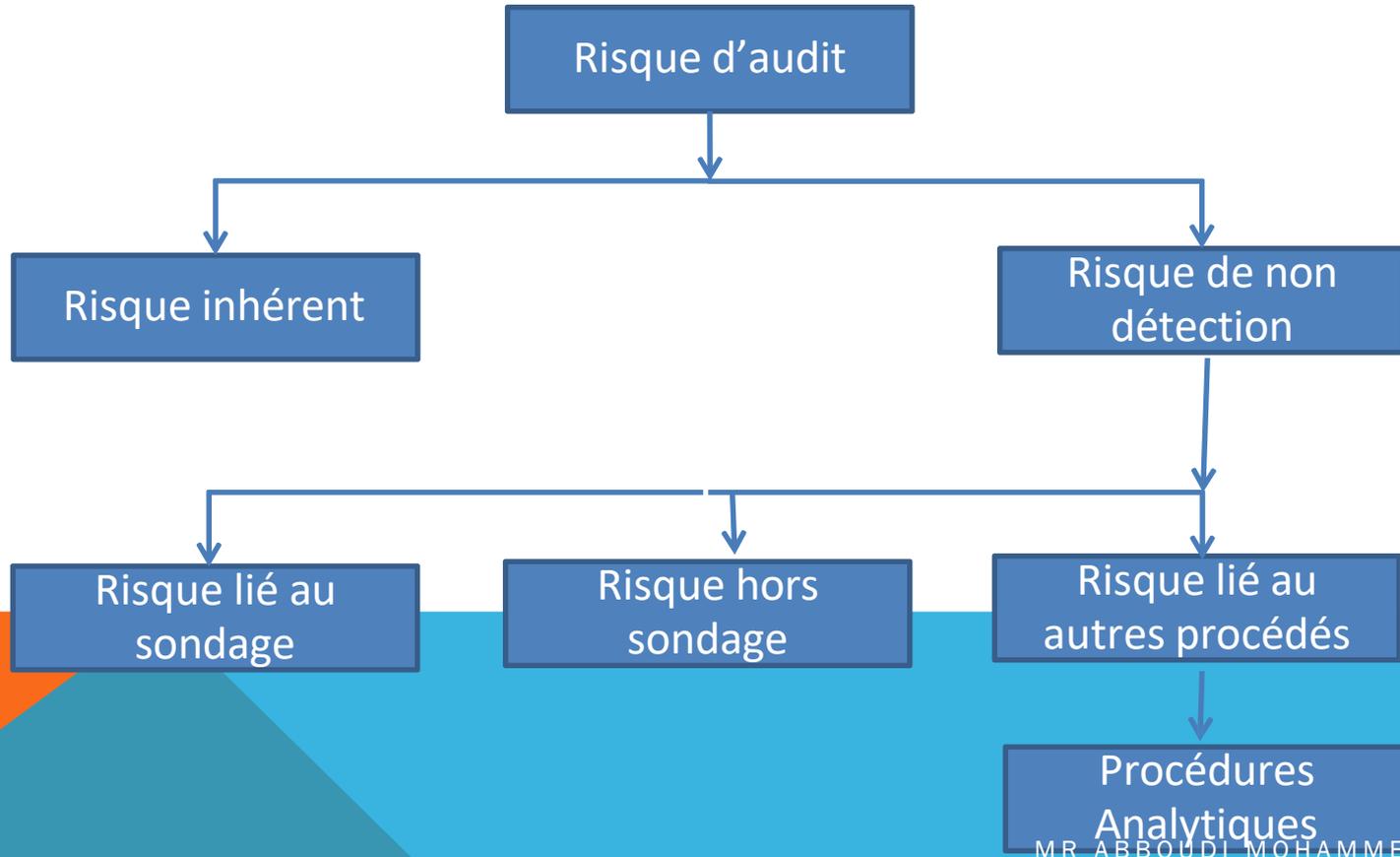
Lorsque le commissaire aux comptes conçoit des contrôles de substance à mettre en œuvre, en réponse à son évaluation du risque au niveau des assertions et pour les catégories d'opérations, les soldes de comptes et les informations fournies dans l'annexe qui ont un caractère significatif, **il peut** utiliser les procédures analytiques en tant que contrôles de substance.

Le commissaire aux comptes **met en œuvre** des procédures analytiques lors de la revue de la cohérence d'ensemble des comptes, effectuée à la fin de l'audit

LES TECHNIQUES DE PROCÉDURES ANALYTIQUES



LES TECHNIQUES DE PROCÉDURES ANALYTIQUES



LES TECHNIQUES DE PROCÉDURES ANALYTIQUES

» Maitrise du risque d'audit

> Calcul : du risque d'audit

Risque cumulé = RI X RNC X RAP X RS

Risque d'audit = Risque cumulé / (Risque cumulé + 1 - RI)

RI = Risque inhérent RNC = Risque de non contrôle RAP = Risque autres contrôles RS = Risque Sondage

	Faible	Modéré	Elevé
RI	40 %	50%	60%
RNC	20%	50 %	80%
RAP	30%	50%	70%

LES TECHNIQUES DE PROCÉDURES ANALYTIQUES

»Risque inhérent :

>Risque qui découle directement des erreurs que pourraient contenir les états financiers

>Critères à prendre en considération

+Les caractéristiques des données auditées (données répétitives, ponctuelles, exceptionnelles)

+Le nombre de sites de l'entreprise

+La situation financière de l'entreprise

+La Tendance globale du secteur

+L'influence des dirigeants

+La méthode de rémunération des dirigeants

+Les éléments donnant lieu à des estimations

+La nature des opérations

LES TECHNIQUES DE PROCÉDURES ANALYTIQUES

»Maitrise du risque d'audit

.Risque de non détection : risque de ne pas repérer une erreur dans les états financiers

+Risque lié au sondage : risque que la conclusion tirée d'un sondage ne représente pas la réalité de la population

+Risque hors sondage : risque d'erreur d'observation de l'auditeur

–Qualité des éléments probant

–Mauvaise évaluations

–Interprétation erronée des résultats du sondage

+Risque lié à l'Examen analytique

MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES ANALYTIQUES DE DÉBUT DE MISSION

» Objectifs

- .Connaissance de l'entité
- .Connaissance de l'environnement
- .Evaluation du risque d'anomalies significatives
- .Evaluer les menaces de continuité de l'exploitation
- .Prise en considération du risque de fraude
- .Aide à la fixation du seuil de signification

» Mise en œuvre

- .Choix des procédés
- .Etudes des fluctuations significatives
- .Evaluation des résultats

MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES ANALYTIQUES DE DÉBUT DE MISSION

» Objectifs / Connaissance de l'entité et environnement

.Norme 520 « 5. Le commissaire aux comptes met en œuvre des procédures analytiques lors de la prise de connaissance de l'entité et de son environnement et de l'évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes.

A ce stade, l'utilisation de cette technique peut notamment permettre au commissaire aux comptes d'identifier des opérations ou des événements inhabituels. »

- Déterminer le caractère raisonnable et vraisemblable des états financiers pris dans leur ensemble.
- Comprendre les affaires de l'entreprise
- Comprendre l'évolution du secteur
- Repérer les domaines qui peuvent comporter des risques
- Déterminer l'étendue des autres procédures d'audit à effectuer sur les opérations et les soldes

MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES ANALYTIQUES DE DÉBUT DE MISSION

» Objectifs / Evaluer le risque d'anomalies résultant de fraudes Norme 240

- > Baisse du taux de marge
- > Hausse des stocks sans augmentation de l'activité
- > Augmentation des avoirs
- > Augmentation des comptes d'ajustements : (factures à établir, factures à recevoir, Produits et charges constatées d'avance, clients divers , fournisseurs divers)
- > Hausse de la production sans augmentation des moyens de production
- > Hausse des créances clients sans augmentation du CA
- > Trésorerie positive et hausse des frais financiers
- > Hausse des salaires sans hausse de l'activité

MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES ANALYTIQUES DE DÉBUT DE MISSION

» Objectifs / Evaluer les menaces de continuité de l'exploitation

» Application de la Norme -570 - Continuité d'exploitation

. « Lors de la prise de connaissance de l'entité et de l'évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes, le commissaire aux comptes tient compte de l'existence d'éléments susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation Par ailleurs, tout au long de sa mission, le commissaire aux comptes reste vigilant sur tout élément susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation. Ces éléments peuvent notamment être :

- . de nature financière : capitaux propres négatifs, capacité d'autofinancement insuffisante, incidents de paiement, non-reconduction d'emprunts nécessaires à l'exploitation, litiges ou contentieux pouvant avoir des incidences financières importantes ;
- . de nature opérationnelle : départ d'employés de l'entité ayant un rôle clé et non remplacés, perte d'un marché important, conflits avec les salariés, changements technologiques ou réglementaires.

MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES ANALYTIQUES DE DÉBUT DE MISSION

» Objectifs / Aide à la fixation du seuil de signification

.Procédures analytiques probantes (risque faible 30%)

- Seuil de signification élevé
- Autres procédures d'audit (sondages) limitées

.Procédures analytiques non fiables (risque fort 70%)

- Seuil de signification faible
- Autres procédures d'audit (sondages) élargies

MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES ANALYTIQUES DE SUBSTANCE

» **Objectifs** .Norme 520 Procédures analytiques

. Lorsque le commissaire aux comptes conçoit les contrôles de substance à mettre en œuvre, en réponse à son évaluation du risque au niveau des assertions et pour les catégories d'opérations, les soldes de comptes et les informations fournies dans l'annexe qui ont un caractère significatif, il peut utiliser les procédures analytiques en tant que contrôles de substance.

C'est le cas par exemple lorsqu'il estime que ces procédures, seules ou combinées avec d'autres, sont plus efficaces que les seuls tests de détail. »

. Répondre à l'évaluation du risque d'anomalie significatives au niveau d'une assertion (Choix du commissaire aux comptes basés sur son jugement professionnel de recourir à une procédure analytique de substance et non à un test de détail)

. La procédure analytique de substance doit permettre de calculer un résultat prévisible à rapprocher des données analysées

. Le commissaire aux compte peut utiliser les données analytiques de l'entité après contrôle de sa procédure d'élaboration.

MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES ANALYTIQUES DE SUBSTANCE

» Mise en œuvre / Choix des procédés par cycle . Créances d'exploitation

- comparer le délai moyen de règlement des créances d'exploitation, par catégorie, par rapport à celui de l'exercice précédent. Est-il en phase avec la politique de l'entité ?
- analyser la balance âgée, la comparer avec celle de l'exercice précédent ;
- analyser la balance clients : identifier les soldes anormaux (crédeurs) ;
- analyser l'échéancier des effets à recevoir, identifier les effets qui ne sont pas honorés
- rapprocher les soldes clients (à la date d'arrêté et en cours d'exercice) avec les en-cours plafonds accordés par l'entité ;

MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURE ANALYTIQUES DE SUBSTANCE

» Mise en œuvre / Choix des procédés par cycle . Produits

- comparer le poids relatif de chaque catégorie de produits par rapport à l'exercice précédent ;
- rapprocher les produits avec le budget ;
- analyser la décomposition du chiffre d'affaires : effet prix effet volume ;
- comparer les rabais, remises et ristournes avec les montants de l'exercice précédent, rapprocher les remises de fin d'année avec les contrats.

» MISE EN ŒUVRE / CHOIX DES PROCÉDÉS PAR CYCLE

. AUTRES DETTES

- comparer en montant et en nature les dettes des exercices précédents ;
- rapprocher les évolutions avec celles relevées lors de l'analyse des charges.
- obtenir les budgets de l'exercice suivant, évaluer les impacts éventuels sur l'exercice audité ;
- analyser les données financières disponibles de l'exercice suivant et s'assurer qu'elles ne font pas apparaître des événements relatifs à l'exercice audité.

MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES ANALYTIQUES DE SUBSTANCE

» Mise en œuvre / Choix des procédés par cycle . Stocks en cours

- calculer le taux de rotation des stocks (par type de produits, par famille) ;
- comparer ce ratio avec celui de l'exercice précédent ;
- calculer le taux de marge brute par produit ou catégorie de produits, le comparer avec celui de l'exercice précédent ;
- comparer le poids relatif de chaque composante du coût de production avec l'année précédente ;
- comparer le taux d'incorporation des charges par rapport à l'exercice précédent ;
- comparer le poids relatif de chaque catégorie de stocks par rapport à l'exercice précédent
- analyser les éventuels stocks dormants ou à très faible rotation.

MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES ANALYTIQUES DE SUBSTANCE

» Mise en œuvre / Choix des procédés par cycle . Provisions

- si certaines provisions sont dotées en fonction d'autres comptes du bilan (provision pour garantie par exemple) vérifier la cohérence avec les comptes concernés.

MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES ANALYTIQUES DE SUBSTANCE

» Mise en œuvre / Choix des procédés par cycle

. Dettes financières

examiner les variations significatives par rapport à l'exercice précédent ; vérifier la cohérence avec les charges financières ;

-analyser l'évolution du ratio de structure financière, identifier les éléments qui pourraient être révélateurs de difficultés financières (hausse importante des emprunts, recours à des crédits de trésorerie, découvert en augmentation) ;

-comparer les chiffres d'endettement avec les plafonds de crédit accordés à l'entité.

-identifier les mouvements provenant de journaux inhabituels (opérations diverses) ;

-comparer le taux de provision pour dépréciation (en cumulé et en dotation) avec celui de l'exercice précédent ;

-rapprocher les soldes clients avec les plafonds d'assurance-crédit.

MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES ANALYTIQUES DE SUBSTANCE

» Mise en œuvre / Choix des procédés par cycle . Immobilisations

- analyser les évolutions par catégorie d'immobilisations et vérifier leur cohérence avec d'autres informations disponibles : variation du fonds de roulement, des emprunts à long terme... ;
- comparer les investissements de l'exercice avec les retraits d'immobilisations, avec les prévisions ;
- comparer les charges d'entretien avec celles de l'exercice précédent par catégorie d'immobilisations ;
- comparer la dotation aux amortissements de l'exercice avec la valeur brute des immobilisations afin de déceler d'éventuels changements de méthode (y compris les amortissements dérogatoires) ou les indices de vieillissement des immobilisations ;
- examiner les éventuelles dépréciations et mises au rebut avec la politique de production ;
- rapprocher les valeurs nettes des immobilisations avec les valeurs assurées

MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES ANALYTIQUES DE SUBSTANCE

» Etude des fluctuation significatives /Evaluation des résultats

.Norme 520 Procédures analytiques

. Lorsque les procédures analytiques mettent en évidence des informations qui ne sont pas en corrélation avec d'autres informations ou des variations significatives ou des tendances inattendues, le commissaire aux comptes détermine les procédures d'audit à mettre en place pour élucider ces variations et ces incohérences.

Lorsque les procédures analytiques conduisent le commissaire aux comptes à identifier des risques non détectés jusqu'alors, il apprécie la nécessité de compléter les procédures d'audit qu'il a réalisées. »

» Objectifs

.Norme 520

Le commissaire aux comptes met en œuvre des procédures analytiques lors de la revue de la cohérence d'ensemble des comptes, effectuée à la fin de l'audit. L'application de cette technique lui permet d'analyser la cohérence d'ensemble des comptes au regard des éléments collectés tout au long de l'audit, sur l'entité et son secteur d'activité. »

MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES ANALYTIQUES FIN DE MISSION

» Mise en œuvre fin de mission

Norme 520

Lorsque les procédures analytiques conduisent le commissaire aux comptes à identifier des risques non détectés jusqu'alors, il apprécie la nécessité de compléter les procédures d'audit qu'il a réalisées. »

Norme 240

. Lorsqu'il met en œuvre, à la fin de l'audit, des procédures analytiques lui permettant d'apprécier la cohérence d'ensemble des comptes, il apprécie si les corrélations inhabituelles ou inattendues indiquent l'existence d'un risque, jusqu'alors non identifié, d'anomalies significatives résultant de fraudes.

26. Dans de telles situations, le commissaire aux comptes peut être amené à reconsidérer la nature, le calendrier ou l'étendue des procédures d'audit planifiées et à reconsidérer les informations obtenues de la direction. »

Séquence 4:
Maitriser les procédures analytiques
permettant d'évaluer le risque de fraude

LES TECHNIQUES DE PROCÉDURES ANALYTIQUES

- Le Choix des procédés
 - Les valeurs et les relations à examiner
 - Les objectifs des procédés
 - La méthode à utiliser
 - Les fluctuations jugées significatives
- L'étude des fluctuations significatives ou opérations inhabituelles
- L'évaluation des résultats

LES VALEURS ET LES RELATIONS À EXAMINER

- Fiabilité des données
- Caractère plausible de la relation
- Pertinence de la relation
- Cohérence de la relation
- Variable explicative

LES VALEURS ET LES RELATIONS À EXAMINER

Informations internes

Informations comptables et financières

-Comptes- Balances - Grands livres

-Budgets prévisions

-Comptabilité analytique Données autres services

-Commerciaux

-Gestion du personnel

-Production

-Achats

LES VALEURS ET LES RELATIONS À EXAMINER

Les procédures analytiques sont fondées sur l'hypothèse **que les relations entre les données existent** et que ses relations contribuent à fournir des éléments probants permettant de dire que les comptes ne comportent pas d'anomalie significatives

Pour que l'analyse soit probante il faut vérifier

- .La **fiabilité des données** -> fiabilité de la source
- .Le **caractère plausible de la relation** -> relation raisonnable
- .La **pertinence de la relation** -> constitue un élément probant
- .La **cohérence de la relation** -> continuité de la relation dans le temps
- .**Degré d'indépendance** de la variable explicative par rapport à la variable expliquée

L'ANALYSE DES DONNÉES INFORMATIQUES

L'analyse des données informatiques recommandée par les textes

Prise en considération de la possibilité de fraudes lors de l'audit des comptes

*« En réponse à son évaluation du risque d'anomalies significatives résultant de fraudes, au niveau des assertions, le commissaire aux comptes conçoit et met en œuvre des procédures d'audit complémentaires à celles réalisées pour cette évaluation. Il détermine leur nature, leur calendrier et leur étendue en fonction du risque auquel elles répondent. Par exemple, il peut décider de faire davantage appel à l'observation physique de certains actifs, de **recourir à des techniques de contrôle assistées par ordinateur** ou encore de mettre en œuvre des procédures analytiques plus détaillées. »*

LES TECHNIQUES DE DÉTECTION BASÉES SUR L'ANALYSE DES DONNÉES

- Récupération des données et analyse de données
 - La récupération des données
 - Extraction des données
 - Intégrité des données
 - Analyse et traitement des données
 - Les contrôles de cohérence
 - Analyse des écarts
 - L'analyse de corrélation – tendances
 - Le contrôle de conformité
 - La stratification
 - La loi de Benford
 - Revue de vraisemblance
 - La sélection d'enregistrements spécifiques
 - La comparaison de données
 - Le rapprochement de données
 - L'analyse séquentielle

RÉCUPÉRATION DES DONNÉES

– **Extraction des données**

- » Sauvegarder le fichier d'origine
- » Importation fichier
 - Format Texte
 - Format Excel
 - Format PDF
 - Autres formats

– **Intégrité des données**

- » Cohérence avec les progiciels source
- » Cohérence avec les comptes
- » Intégrité des enregistrements (nombre, format, statistiques données)
- » Retraitements

– **Les écritures comptables**

- » Une base minimale pour l'analyse des données

RÉCUPÉRATION DES DONNÉES

1- Extraction / intégrité des données

Bases de données

2 - Analyse et traitement des données

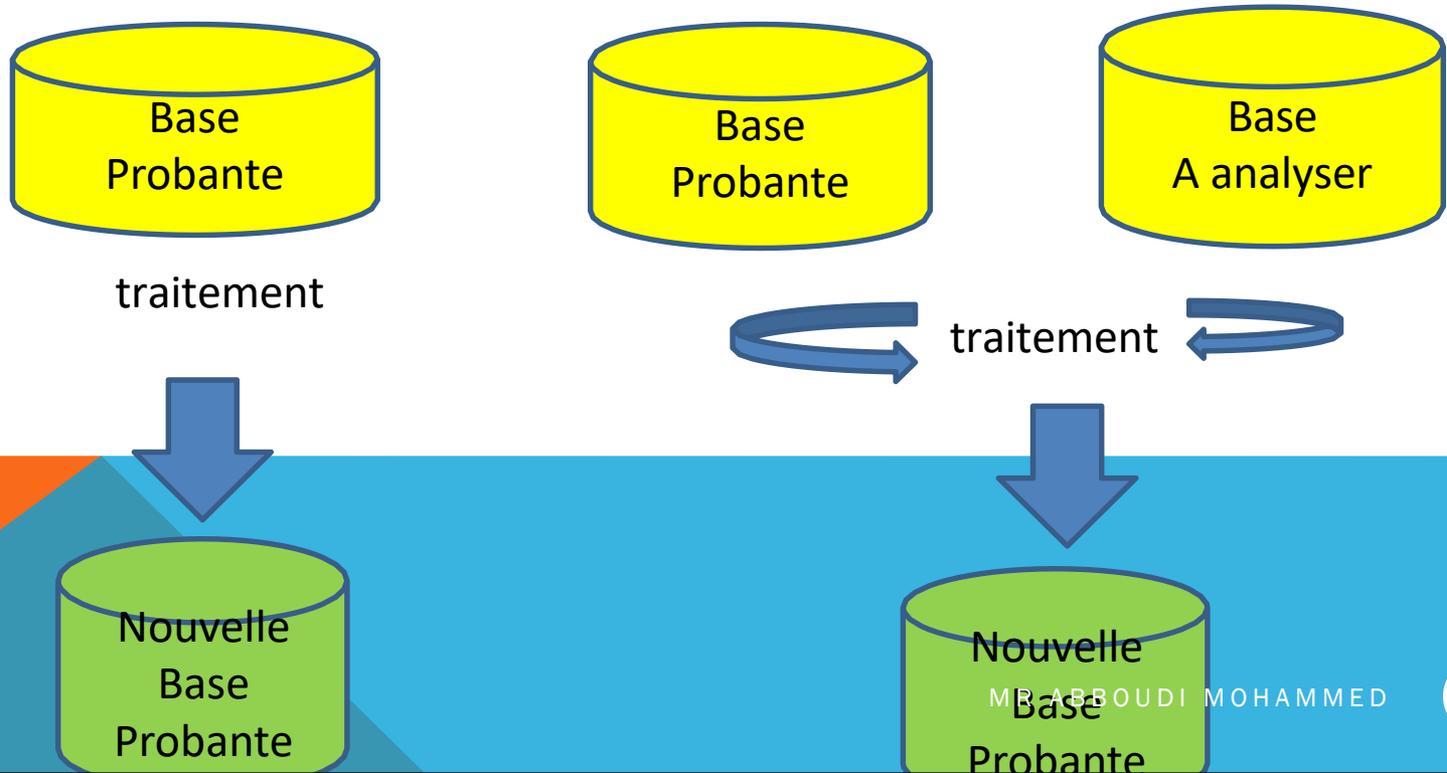
Enregistrements suspects

3 - Recherche d'éléments probants

Fraude

INTÉGRITÉ DES DONNÉES

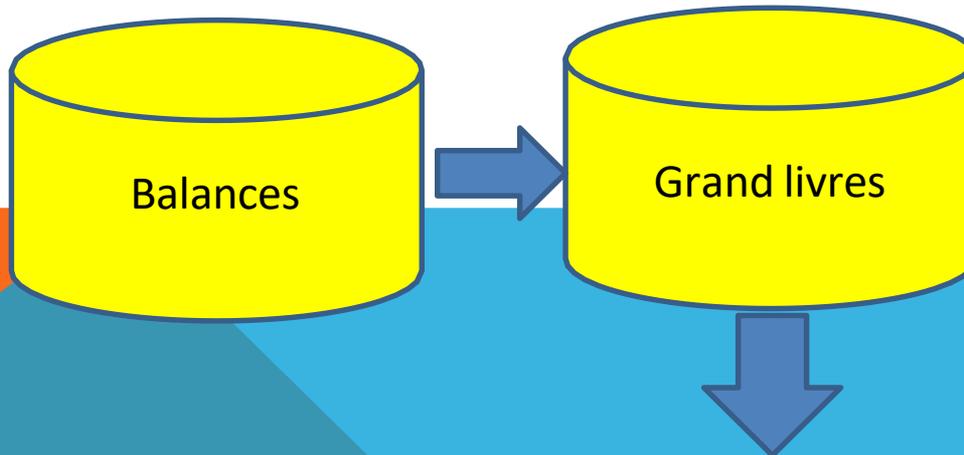
« Toujours partir d'un élément probant pour obtenir d'autres éléments probants »



FIABILITÉ DES DONNÉES

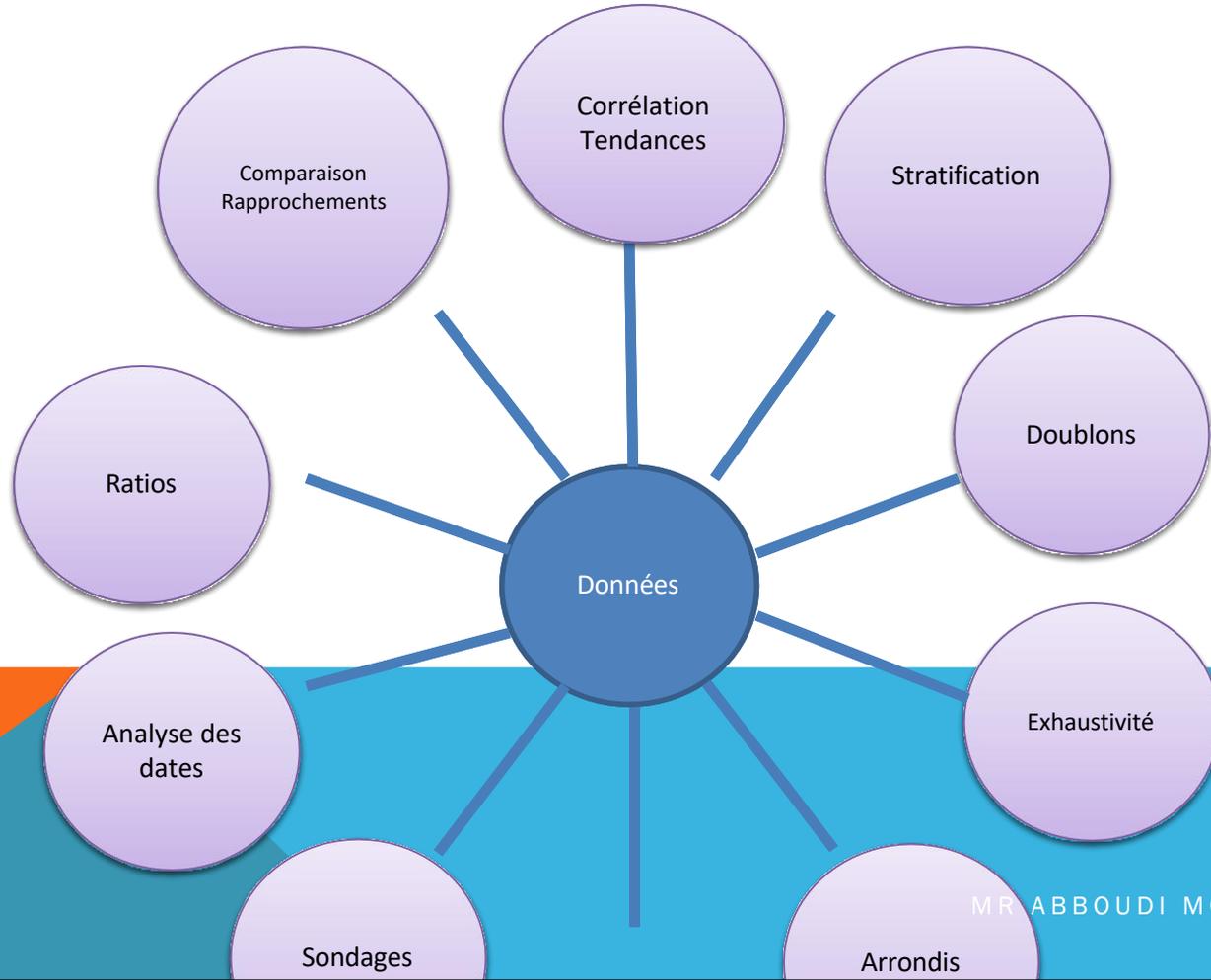
Utilisation d'éléments probants

- Vérification de la cohérence de la balance avec les comptes (recalcul du bilan et du compte de résultat et comparaison avec les comptes à certifier)



- Vérification de la cohérence du grand livre avec la balance (reconstitution de la balance avec grand livre et comparaison avec la balance) idem pour les SAN avec la balance N-1 certifiée

PRINCIPALES TECHNIQUES



Contrôle de cohérence: Comparaisons de données

- Identification des fluctuations significatives
 - Comparaison N / N-1 , N/ Secteur
 - Ratios
 - Corrélations tendances
 - Test de vraisemblance
- Analyse des fluctuations significatives
 - Seuil d'importance relative
 - Recherche des causes de ses écarts
 - **Ecarts normaux** (Evolution des affaires , fluctuation saisonnière, modification des relations, cycles économiques)
 - Ecarts anormaux (erreurs et irrégularité comptable, fraude)
- Evaluation des résultats
 - Procédures d'audit complémentaires
 - Incidence sur les comptes

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : ANALYSE DES ÉCARTS

- Comparaison de données relatives ou absolues
 - +Avec période précédente
 - +Avec prévisions
 - +Avec données sectorielles
 - +Avec données attendues

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : ANALYSE DES ÉCARTS

- Les objectifs des procédés
 - Niveau de précision du résultat attendu
- +Résultat attendu suffisamment précis pour détecter une anomalie significative dans les comptes

Ecart constaté < Ecart acceptable

- Ecart acceptable
- +Ecart que le commissaire aux comptes est prêt à accepter pour ne pas réaliser d'investigations supplémentaires

L'écart acceptable < seuil de signification

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : ANALYSE DES ÉCARTS

- Les fluctuations jugées significatives
- Identification des fluctuations significatives
 - Tenir compte des fluctuations dues à des modifications de structure ou à des événements ponctuels
 - La stabilité peut être la conséquence d'effets contraires qui se compensent
 - La stabilité peut être due à des manœuvres frauduleuses
- Analyse des fluctuations significatives

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : ANALYSE DES ÉCARTS

- Les fluctuations jugées significatives
- .Identification des fluctuations significatives

+Ecart normal

–Evolution des affaires

–Fluctuations saisonnières

–Modification des relations

–Cycles économiques

+Ecart anormal

–Erreur comptable

–Irrégularité comptable (méthode comptable inappropriée)

–Changement de méthode comptable

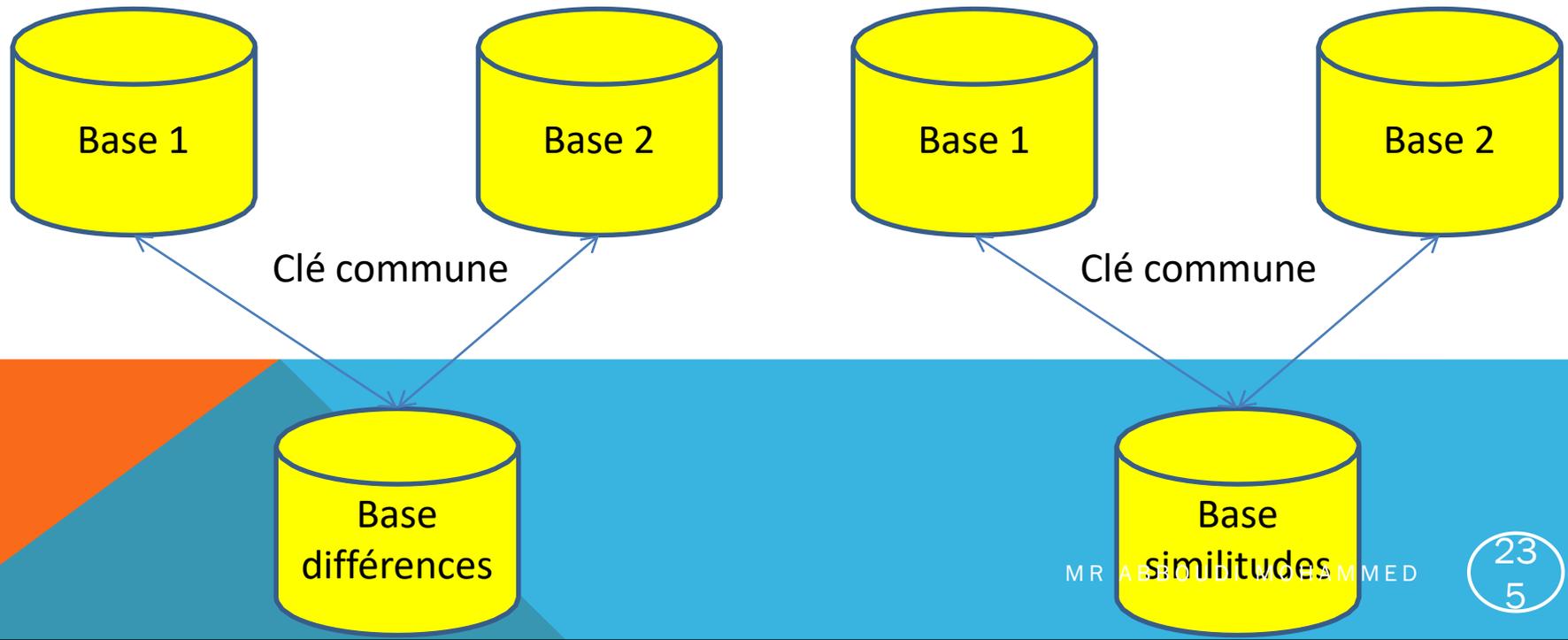
–Fraude

.Analyse des fluctuations significatives

- Recherche de la cause des écarts anormaux par autres techniques d'audit (inspection, observation physique, demande d'information, vérification calcul, réexécution des contrôles)

CONTRÔLE DE COHÉRENCE – COMPARAISON DE DONNÉES

- de comparer les données présentes dans deux fichiers séparés afin d'extraire sur un troisième fichier, soit les données communes (partiellement ou entièrement), soit les données différentes.



TEST DE DÉTAIL: RAPPROCHEMENT DE DONNÉES

- relier plusieurs données figurant dans des fichiers différents sur la base d'un élément commun.



- Nom Salarié

- Salaire net

Ecart



- Paiement

- Nom du salarié

CONTRÔLE DE COHÉRENCE : ANALYSE DE TENDANCES

La méthode à utiliser /Analyse de tendances

+Corrélation

–Corrélation simple

» Graphique

» Algébrique

–Corrélation multiple

» Graphique

» Algébrique

-Tendances

» Méthode graphique

» Méthode algébrique

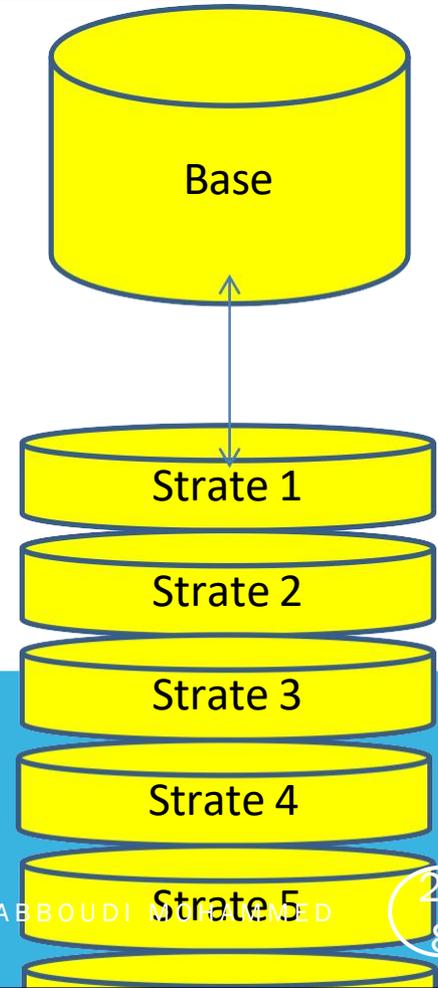
CONTRÔLE DE COHÉRENCE : STRATIFICATION

- Définition:
 - La stratification consiste à découper la population en sous-populations partageant une caractéristique commune, de façon à avoir une analyse plus fine et identifier les éventuelles anomalies.
- Stratification par montant

Tableau croisé numérique + données - grouper

- Stratification par dates

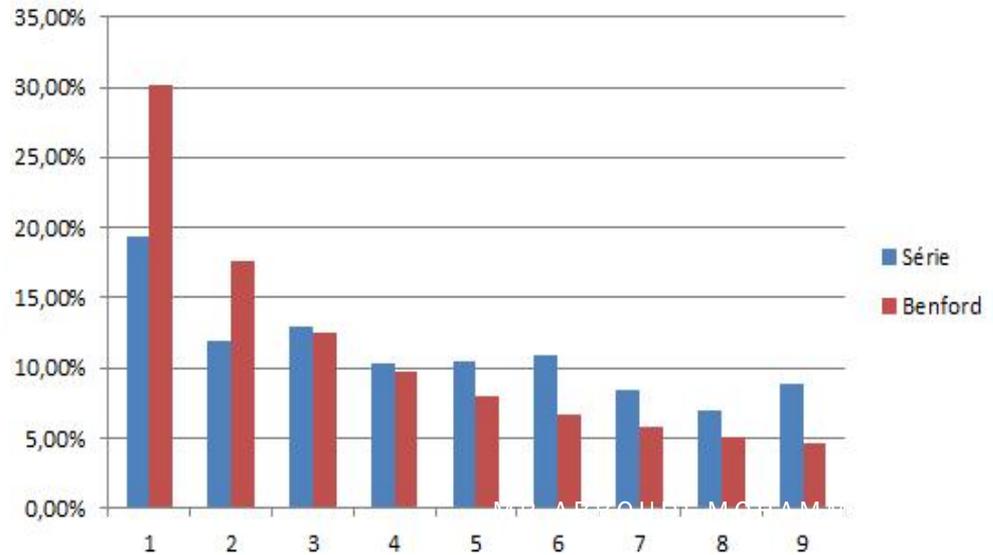
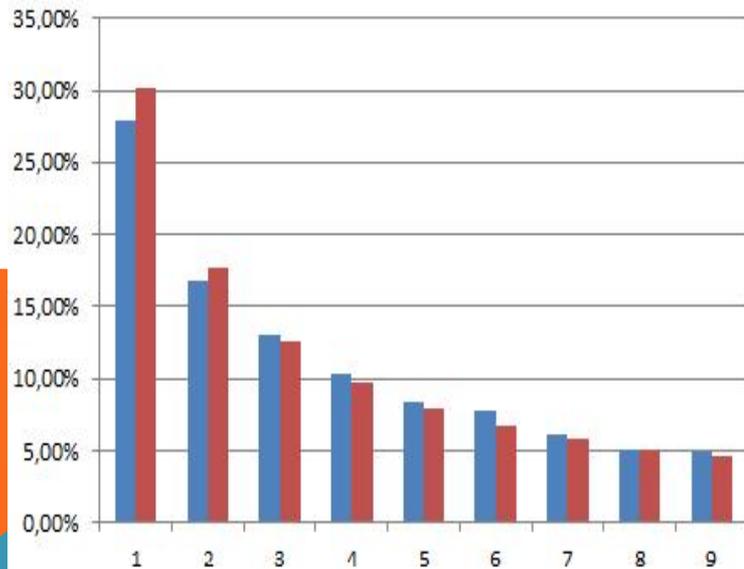
Tableau croisé numérique + données - grouper



CONTRÔLE DE COHÉRENCE : LOI DE BENFORD

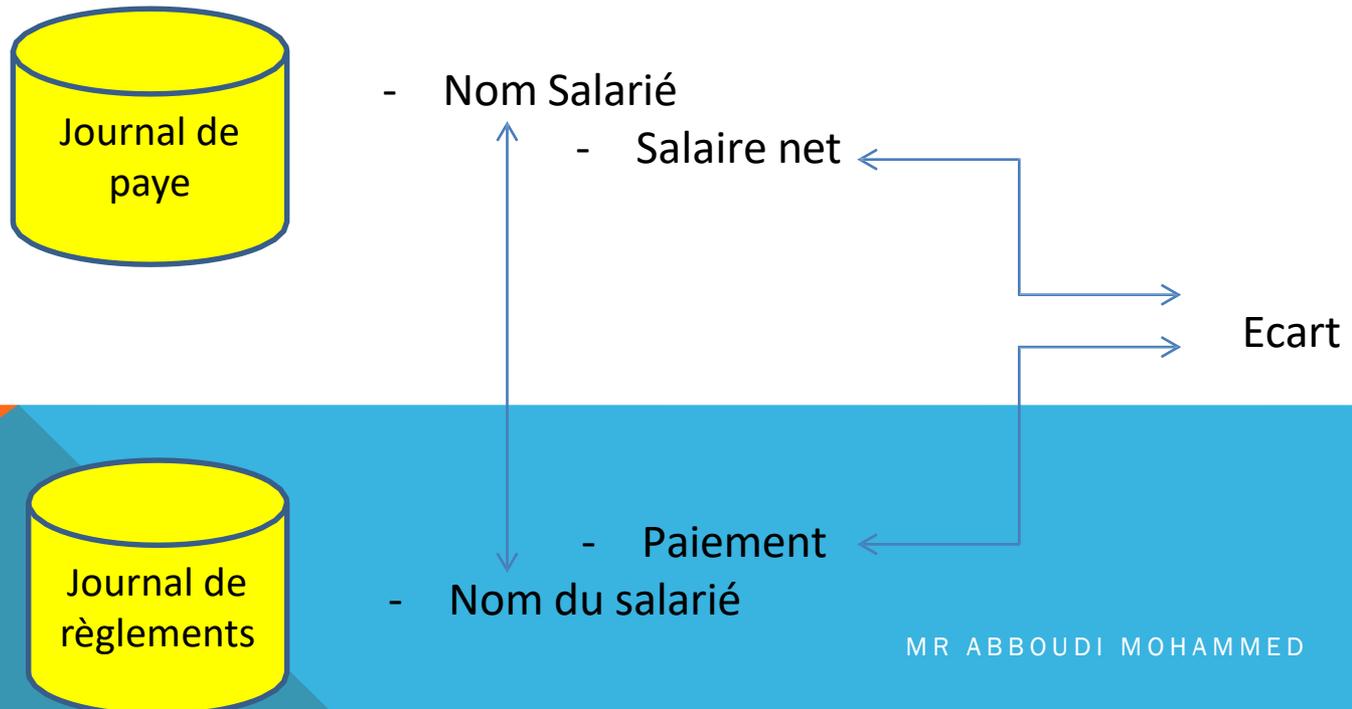
- La loi de benford

La **loi de Benford**, également appelée **loi des nombres anormaux**, énonce que dans une liste de données statistiques, le 1^{er} chiffre non nul le plus fréquent est 1, pour près du tiers des observations. Puis le 2 est lui-même plus fréquent que 3... et la probabilité d'avoir un 9 comme premier chiffre significatif n'est que de 4,6 %.



ANALYSE DE DÉTAIL – RAPPROCHEMENT DONNÉES

- relier plusieurs données figurant dans des fichiers différents sur la base d'un élément commun.



ANALYSE DE DÉTAIL – EXTRACTION DONNÉES WEB



REVUE DE VRAISEMBLANCE

» La méthode à utiliser / Revue de vraisemblance

+Recherche de données a priori anormales :

–Extraction de données

–Ruptures de séquences

–Doublons

–Multiples

–Anomalie dates

–Anomalie sens débit / crédit

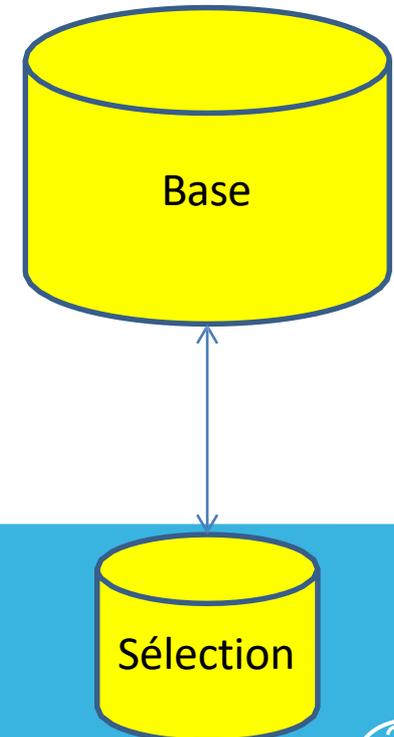
Revue de vraisemblance

Sélection d'enregistrements spécifiques

- **Sélection d'enregistrement**

- » Trier
- » Filtrer
- » Filtre avancé

*Sélection d'enregistrements d'un fichier
Répondant à certain critère
(Les 10 plus grands, 10 plus petits.... Etc.)*



Revue de vraisemblance

Analyse séquentielle - Exhaustivité

- **Détecter les ruptures de séquences**

- **Surligner les lignes contenant des ruptures**

sélectionner la colonne

- Trier par ordre croissant
- cliquer sur « Accueil - mise en forme conditionnelle »
- ensuite "règle de mise en surbrillance des cellules"
- choisissez l'option « Utiliser une formule »
- puis "ok"

$$=(1*STXT(A2;EQUIV(VRAI;ESTNUM(1*STXT(A2;LIGNE($1:$9);1));0);NB(1*STXT(A2;LIGNE($1:$9);1)))-$$
$$(1*STXT(A1;EQUIV(VRAI;ESTNUM(1*STXT(A1;LIGNE($1:$9);1));0);NB(1*STXT(A1;LIGNE($1:$9);1))))>1$$

- **Trier ordre croissant et comparer valeur avec ligne supérieure**

Fonction

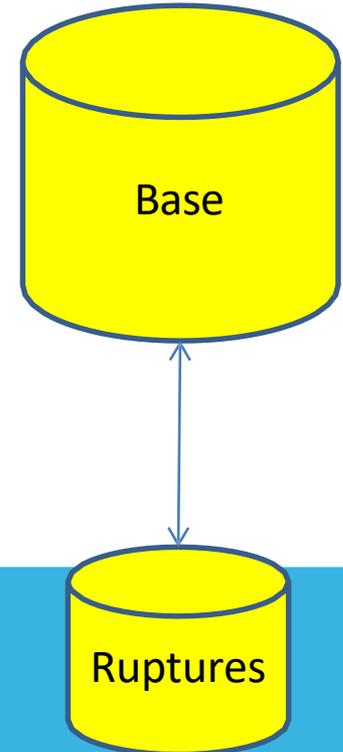
$$:=(1*STXT(A2;EQUIV(VRAI;ESTNUM(1*STXT(A2;LIGNE($1:$9);1));0);NB(1*STXT(A2;LIGNE($1:$9);1)))$$

« fonction matrice : valider par CTRL+MAJ+ENTREE »

- **Filtre avancé**

Créer colonne numéro Critère

$b2-b1<>1$



- **Détecter les doublons**

- **Surligner les lignes contenant des doublons**

sélectionner la colonne

- cliquer sur « Accueil -mise en forme conditionnelle"
 - ensuite "règle de mise en surbrillance des cellules"
 - et enfin en bas "valeur en double"
 - puis "ok"

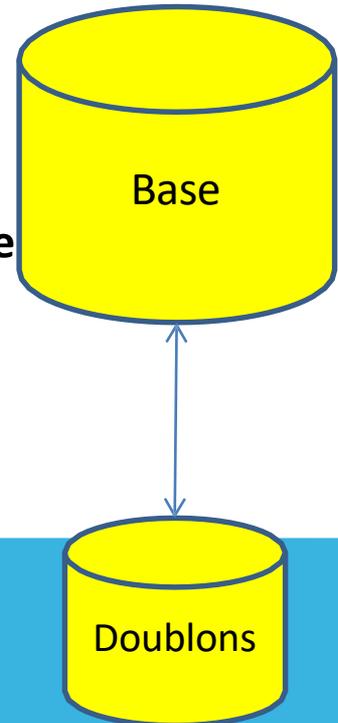
- **Trier ordre croissant et comparer valeur avec ligne supérieure**

- **Indiquer le nombre d'occurrence**

Utiliser la fonction > NB.SI(plage; critères)

- **Filtres avancés**

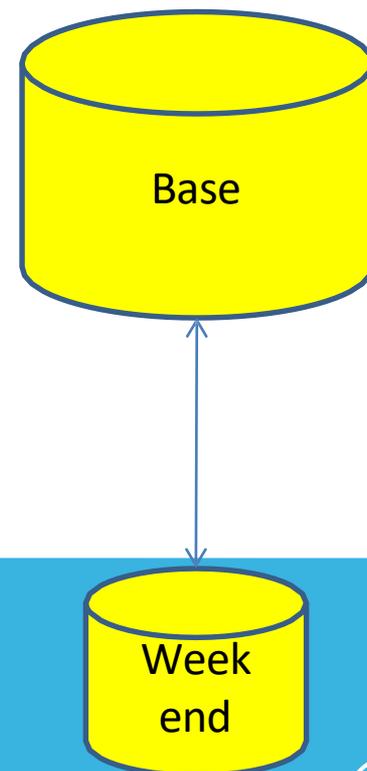
Critère:=ARRONDI(A2;-1)=A2



Revue de vraisemblance

Sélection d'enregistrements spécifiques Dates

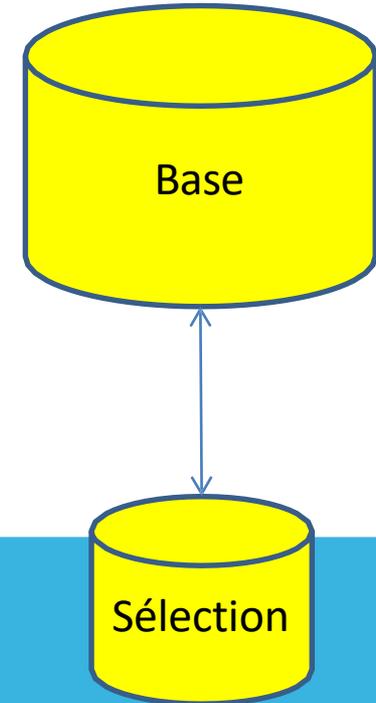
- **Jours « week-end »**
 - Surligner les lignes correspondant à des week-end
sélectionner la colonne
 - cliquer sur « Accueil -mise en forme conditionnelle»
 - ensuite "règle de mise en surbrillance des cellule"
 - choisissez l'option «Utiliser une formule»
 - =JOURSEM(B5;2)>5
 - - puis "ok"
 - **Fonction**
 - **Fonction : =JOURSEM(B5;2)>5**
 - **Filtre avancé**
 - **Critère : =JOURSEM(B5;2)>5**



Revue de vraisemblance

Sélection d'enregistrements spécifiques Dates

- **Jours fériés ***
 - Surligner les lignes correspondant à des week-end
sélectionner la colonne
 - cliquer sur « Accueil - mise en forme conditionnelle »
 - ensuite "règle de mise en surbrillance des cellules"
 - choisissez l'option « Utiliser une formule »
 - =jour_férieré(B2)- puis "ok"
 - **Fonction personnelle**
 - **Fonction :** =jour_férieré(B2)
 - **Filtre avancé**
 - **Critère :** =jour_férieré(B2)
 -



* Jour de l'An, Victoire 1945, Fête Nationale, Assomption, Toussaint, Armistice, Noël, Pâques, Lundi de Pâques, Ascension, Pentecôte

LOGICIEL D'ANALYSE DES DONNÉES

Logiciels d'audit

Permettent de réaliser un dossier de travail pour effectuer la mission de certification par le commissaire aux comptes

- Dossier permanent
- Dossier annuel

Logiciels d'analyse de données

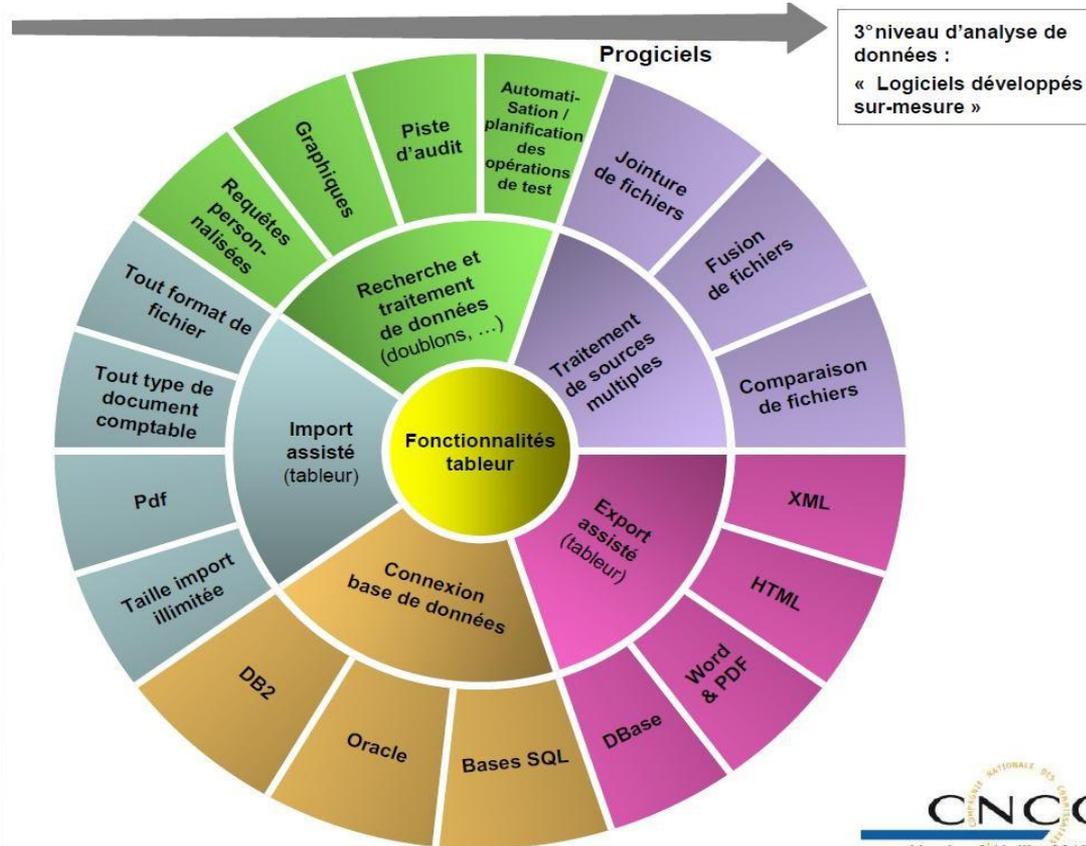
Permet d'effectuer toutes sortes de travaux sur des base de données.

- Recalcul
- Regroupements d'information
- Recherche d'écarts
- Recherche de doublons
- Recherche de rupture dans les séries
- Echantillonnage
- Stratification des données

Doivent être utilisés de façon complémentaires

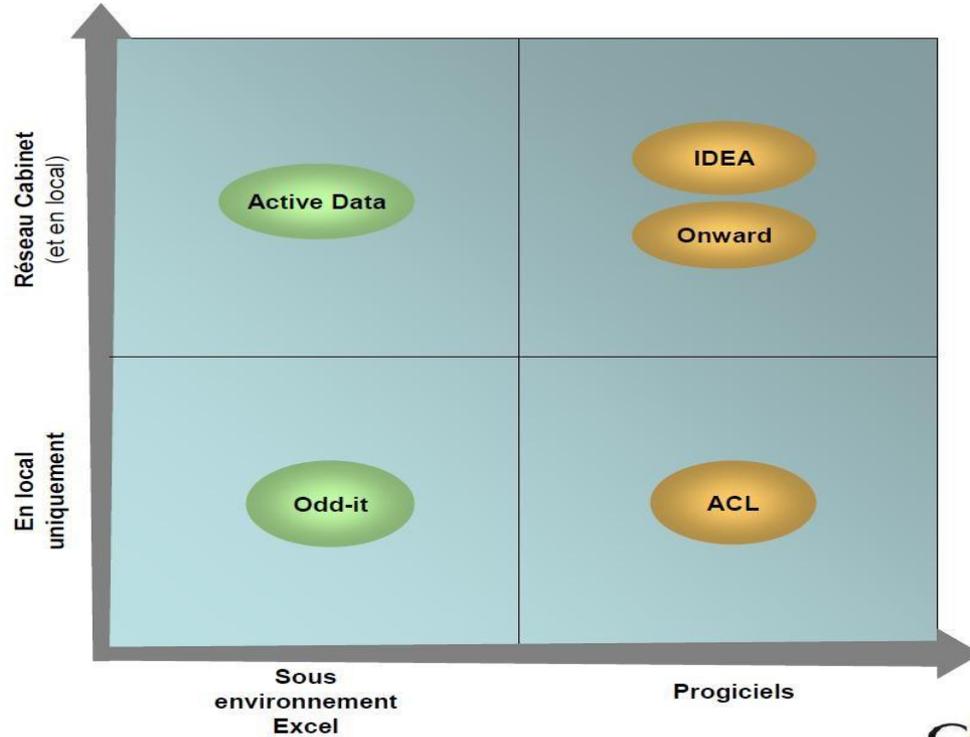
LOGICIEL D'ANALYSE DES DONNÉES

Fonctionnalités (niveau III)



Logiciel d'analyse des données

Positionnement



JE VOUS REMERCIE
POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION

.... DES QUESTIONS ?

Mr ABBOUDI MOHAMMED
N° 07 71 44 95 71
Email: labboudi@yahoo.fr